

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE



FAVORISER L'ACCES DE TOUS A UNE ALIMENTATION SAINE,
LOCALE ET DURABLE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



INTRODUCTION.....4

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN.....5

1. LA FILIÈRE AGRICOLE DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE.....	5
1.1 <i>Différents secteurs agricoles homogènes.....</i>	<i>6</i>
1.2 <i>Des productions diversifiées.....</i>	<i>7</i>
1.3 <i>Des signes de qualité reconnus.....</i>	<i>7</i>
2. LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE AGRICOLE: EMPLOIS ET RÉMUNÉRATIONS.....	7
2.1 <i>Nombre et typologie des exploitations.....</i>	<i>7</i>
2.2 <i>Le poids économique de l'agriculture métropolitaine.....</i>	<i>8</i>
2.3 <i>Les emplois directs, emplois induits par l'agriculture et doubles actifs.....</i>	<i>8</i>
2.4 <i>La transmission-reprise au cœur des préoccupations.....</i>	<i>9</i>
3. LA QUESTION DU FONCIER AGRICOLE.....	10
3.1 <i>Un foncier fragmenté.....</i>	<i>10</i>
3.2 <i>Des évolutions foncières rapides.....</i>	<i>11</i>
3.3 <i>Les PAEN, un début de réponse ambitieuse.....</i>	<i>12</i>
3.4 <i>Les Zones Agricoles Protégées (ZAP), un outil à saisir.....</i>	<i>13</i>
4. L'AGRICULTURE URBAINE ET LE PROJET « QUARTIERS FERTILES ».....	13
4.1 <i>Les caractéristiques de l'agriculture périurbaine stéphanoise.....</i>	<i>13</i>
4.2 <i>L'agriculture urbaine sous toutes ses formes.....</i>	<i>13</i>
4.3 <i>Le projet « Quartiers Fertiles ».....</i>	<i>15</i>
5. L'AGRICULTURE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE METROPOLE.....	15
5.1 <i>Des exploitations agricoles inscrites dans une démarche de transition.....</i>	<i>15</i>
5.2 <i>La protection de la biodiversité.....</i>	<i>16</i>
5.3 <i>La ressource en eau : un enjeu pour le territoire.....</i>	<i>17</i>
5.4 <i>L'adaptation aux changements climatiques.....</i>	<i>18</i>

TRANSFORMATION LOGISTIQUE ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRES LOCALES.....20

1. L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE.....	20
1.1 <i>Des filières et des entreprises variées.....</i>	<i>20</i>
1.2 <i>Des équipements de transformation nombreux.....</i>	<i>21</i>
2. LE COMMERCE ET LA DISTRIBUTION.....	22
2.1 <i>Le poids prépondérant de la grande distribution.....</i>	<i>22</i>
2.2 <i>Des circuits courts historiques et bien développés.....</i>	<i>23</i>
2.3 <i>La restauration hors domicile.....</i>	<i>23</i>

L'ALIMENTATION ET LES STÉPHANOIS.....24

1. DES HABITUDES DE CONSOMMATION VARIÉES.....	24
1.1 <i>Les grandes et moyennes surfaces, format privilégié de distribution des ménages de Saint-Étienne Métropole.....</i>	<i>24</i>
1.2 <i>L'assiette des Stéphanois à la loupe.....</i>	<i>25</i>
1.3 <i>Un focus sur la restauration hors domicile.....</i>	<i>27</i>
1.4 <i>L'alimentation des étudiants.....</i>	<i>28</i>
2. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR UNE FORTE PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE.....	28
2.1 <i>La caractérisation de la précarité alimentaire sur le territoire.....</i>	<i>29</i>
2.2 <i>La lutte contre la précarité alimentaire : des initiatives nombreuses mais éparées.....</i>	<i>32</i>

2.3	<i>Un changement progressif de paradigme</i>	37
3.	LA PRISE EN COMPTE CROISSANTE DES ENJEUX DE SANTE	39
3.1	<i>Un territoire marqué par d'importantes inégalités sociales et territoriales de santé</i>	39
3.2	<i>L'alimentation : un déterminant majeur de santé</i>	40
3.3	<i>Un territoire ambitieux en matière de santé publique</i>	42
4.	LE GASPILLAGE ET LES DECHETS ALIMENTAIRES	43
CONCLUSION		44

Introduction

Située dans le sud de la Loire, Saint-Étienne Métropole (SEM) apparait en 1995, à l'origine sous le statut de Communauté de Communes. Au moment de sa création, elle rassemble 22 communes. A la suite de nombreuses évolutions, elle acquiert en 2018 le statut de Métropole. A présent, elle se compose de 53 communes membres et son territoire s'étend sur plus de 723 km². Environ 80 % de cette surface est constituée d'espaces naturels et agricoles. Près de 406 868 habitants vivent dans la métropole, ce qui fait d'elle la seconde agglomération de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Son territoire rassemble 53 % de la population ligérienne mais sa population est répartie de manière inégale sur le territoire : 27 des 53 communes membres comptent moins de 2000 habitants et la principale commune, Saint Étienne, regroupe 42,8 % de la population de SEM. Quant au tissu économique de la métropole, il repose sur 31 550 entreprises. Il s'agit surtout d'une métropole pionnière dans l'innovation et les nouvelles technologies (industrie manufacturière, textile médical) ainsi que dans le domaine du design. Dans la Loire, la métropole représente 59,1 % des emplois. C'est aussi un pôle de formation dynamique : avec 60 établissements d'enseignement supérieur, plus de 30 000 étudiants vivent sur le territoire. En revanche, d'autres enjeux marquent également le territoire : le taux de chômage s'élève à 10,16 % et 20 % des ménages se trouvent en situation de pauvreté.

C'est dans ce contexte global qu'a été élaboré le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la métropole. Le PAT est un label créé par l'État afin d'encourager la relocalisation de l'agriculture, une meilleure production et une meilleure consommation alimentaire. A Saint-Étienne Métropole, bien que la démarche s'appuie sur une stratégie agricole mise en place dès 2010, la stratégie et le programme d'actions ont été élaborés à l'issue d'une phase de concertation rassemblant toutes les parties prenantes de la filière alimentaire. Cette phase s'est étendue de novembre 2021 à janvier 2023, à la suite de l'obtention de la labélisation nationale « PAT en émergence ». De cette concertation, 4 problématiques majeures ont émergé.

Ces enjeux ont ensuite été traduits au sein des 4 axes stratégiques du programme d'actions :

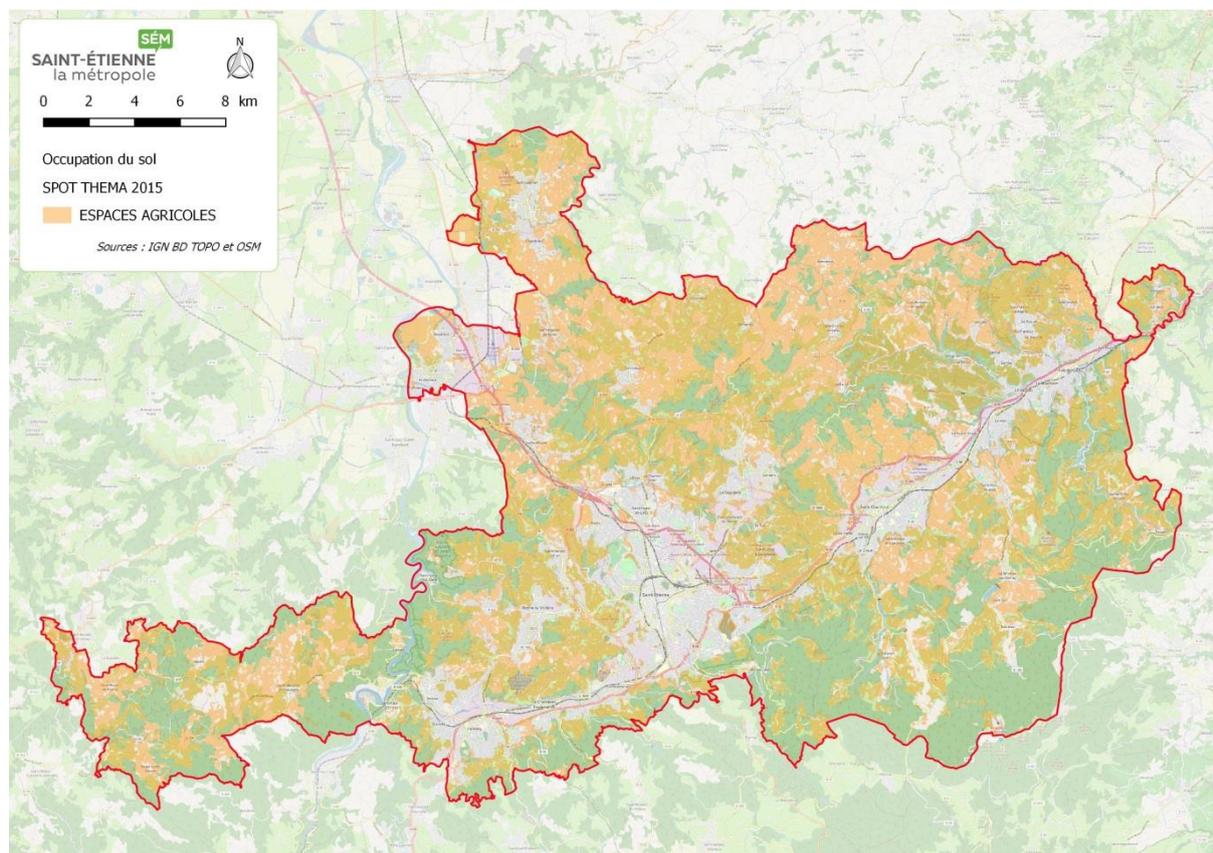
- Maintenir l'agriculture de proximité et accompagner sa transition ;
- Valoriser la filière alimentaire et fédérer ses acteurs ;
- Réduire les inégalités sociales et spatiales d'accès à l'alimentation ;
- Sensibiliser tous les acteurs à une alimentation saine, locale et durable.

Ces 4 axes de travail s'accompagnent d'un cinquième axe, plus transversal : « mettre en place une gouvernance alimentaire locale ouverte, ambitieuse et opérationnelle sur le long terme » avec une finalité globale, celle de favoriser une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous.

UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Le secteur agricole est un secteur stratégique et essentiel pour la Métropole stéphanoise. Que l'on parle d'alimentation, de son accessibilité et de sa résilience, mais aussi de développement économique, de transition écologique ou de qualité de vie, l'activité agricole est incontournable.

1. La filière agricole de Saint-Etienne Métropole



Carte des espaces agricoles

Saint-Etienne Métropole est un territoire très contrasté, où l'urbanisation de fonds de vallées côtoie la campagne des coteaux et des plateaux environnants. Cette nature aux portes de la ville occupe près de 80% de la surface totale du territoire (Source Epures - MOS 2020) :

- espaces agricoles = 32 241 ha (44,5%)
- espaces naturels = 24 004 ha (33,2%)

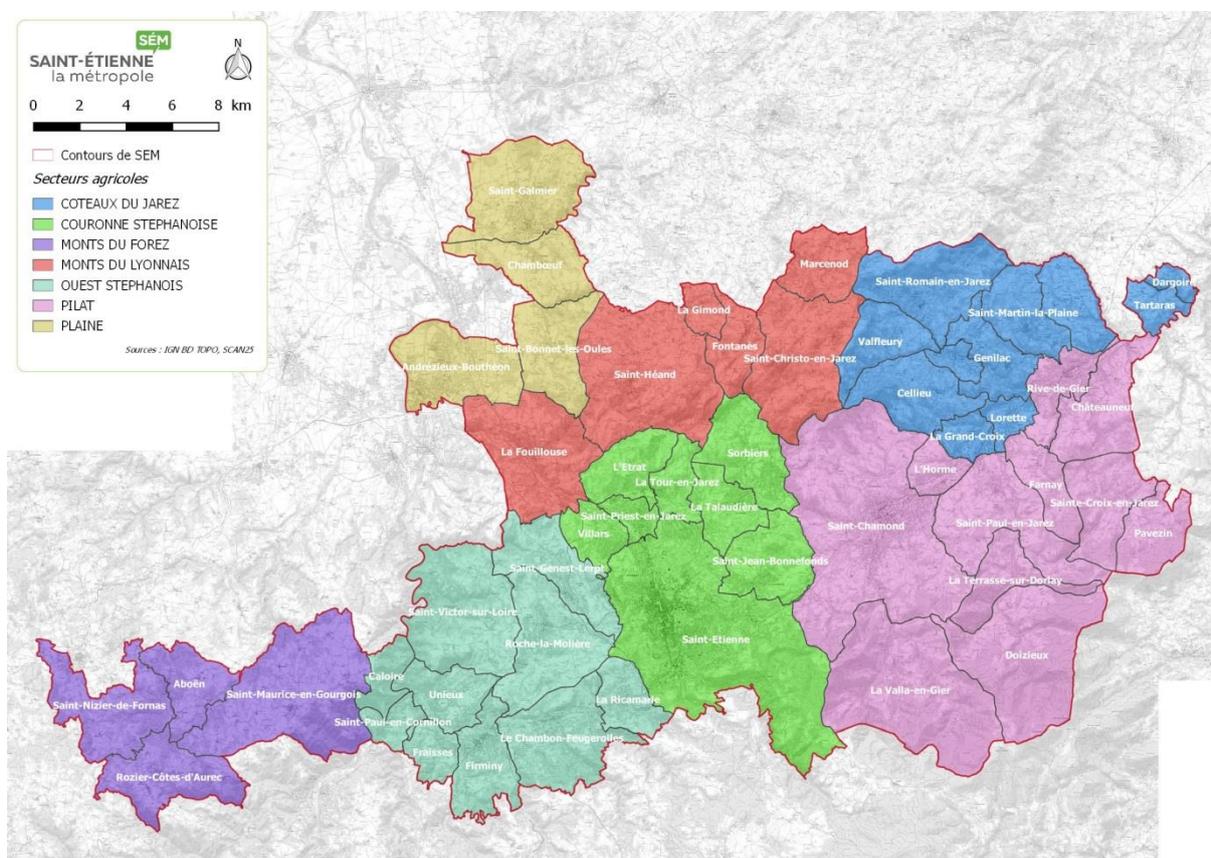
Les activités agricoles façonnent les paysages variés de la Métropole d'aujourd'hui, et en ont fait des marqueurs de l'identité territoriale.

Le territoire de Saint-Etienne Métropole est majoritairement classé en « zone montagne » au titre des aides agricoles de la Politique Agricole Commune (PAC). Cette classification est due aux **reliefs contraignants** pour l'activité agricole (la quasi-totalité du territoire présente des pentes >10%), imposant logiquement une majorité d'élevage pour valoriser les prairies qui occupent l'essentiel des espaces agricoles (75% des surfaces agricoles sont des prairies).

Ces reliefs, et les microclimats qui y sont associés, couplés à une géologie complexe, ont entraîné la formation de sols dont le **potentiel agricole** (caractéristiques agronomiques, potentiels de valorisation par les exploitants, améliorations possibles comme l'irrigation...) est hétérogène et globalement limité.

1.1 Différents secteurs agricoles homogènes

Le territoire se compose de plusieurs secteurs homogènes d'un point de vue agricole. Ces secteurs représentent des micros-régions agricoles.



Carte des secteurs agricoles du territoire

Les **Coteaux du Jarez** sont marqués par les paysages arboricoles et ponctuellement viticoles, véritables spécificités du territoire métropolitain, présents uniquement dans ce secteur.

Le **Pilat** se caractérise quant à lui par une forte présence de forêts et de prairies dédiées à l'élevage diversifié : bovins lait et viande, caprins lait (filière présente quasi-exclusivement sur ce secteur). L'apiculture et l'horticulture sont également présentes sur ce secteur.

Les **Monts du Lyonnais** sont le secteur de prédilection de l'élevage laitier relativement intensif, dominé par les prairies et les cultures fourragères comme le maïs.

La **Plaine** est constituée d'une véritable partie plaine, où le maraichage, les cultures céréalières et fourragères occupent l'essentiel de l'espace, et d'une partie piémont dominée par les prairies pour l'élevage bovin lait et allaitant majoritairement.

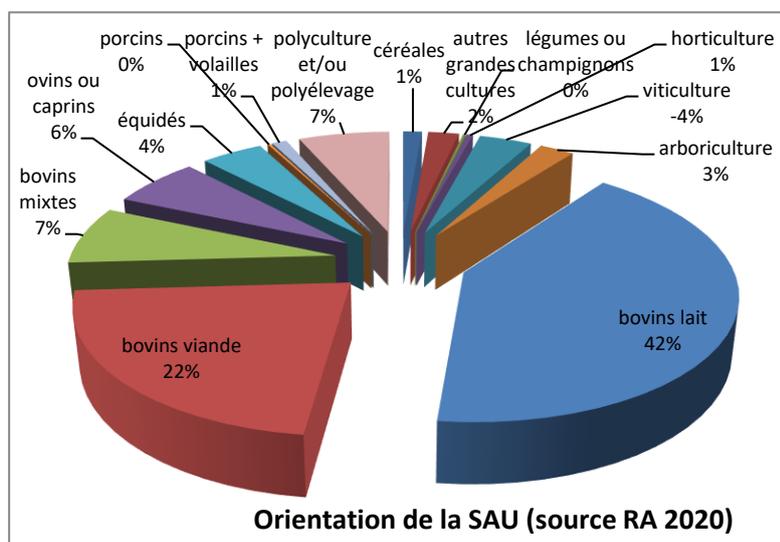
La **Couronne Stéphanoise** présente une dominante en élevage bovin allaitant, ce qui permet de valoriser les prairies présentes dans ce secteur très urbanisé. Les productions spécifiques comme l'horticulture se concentrent aussi dans ce tissu périurbain.

L'**Ouest stéphanois** est également un secteur d'élevage diversifié. Bovins laits et viandes prédominent l'activité d'élevage, mais l'activité ovine et équine est également présente.

Les **Monts du Forez** sont marqués par une importante présence de la forêt et des prairies. L'élevage bovin (lait et allaitant) domine ce secteur rural.

1.2 Des productions diversifiées

Le territoire présente une diversité de productions assez remarquable. En effet, près de 12 productions agricoles différentes sont dénombrées sur l'ensemble de la Métropole.



76 % des exploitations font de l'élevage, mais elles occupent 96 % des surfaces agricoles utilisées (42 % rien que pour les bovins lait).

L'agriculture métropolitaine se démarque par sa production bovin lait et son arboriculture, nettement plus marquées que dans le reste du Département et de la Région.

1.3 Des signes de qualité reconnus

Le territoire métropolitain n'est couvert que par une seule Appellation d'Origine Protégée (AOP), localisée dans le Gier sur le versant Pilat. Cependant, de nombreuses Indications Géographiques Protégées (IGP) existent mais sont méconnues et peu valorisées par les agriculteurs (7 % des exploitations produisaient sous signe de qualité en 2020).

Appellation d'Origine Protégée (AOP)	Indication Géographique Protégée (IGP)
Rigotte de Condrieu	Vin de pays des collines rhodaniennes
	Volailles du Forez
	Volailles d'Auvergne
	Porc d'Auvergne
	Pintade de l'Ardèche
	Eau de vie Fine des Côtes du Rhône



Des labels qualitatifs comme le Label Rouge pour la volaille ou les veaux du Velay, ou des cahiers des charges privés comme « les laitiers responsables » du groupe SODIAAL, commencent à s'implanter durablement sur le territoire et se développent depuis quelques années.

2 Le poids économique de la filière agricole : emplois et rémunérations

2.1 Nombre et typologie des exploitations

En 2022, **1 217 établissements** sont inscrits à l'INSEE avec une activité de production agricole sur le territoire. Il est important de préciser que ce nombre intègre toutes les activités qui dépendent du régime agricole, et qui s'enregistrent donc au Centre de Formalité des Entreprises que la Chambre d'Agriculture héberge. Ainsi, même si elles n'utilisent pas ou peu de surfaces, des activités comme l'élevage canin, l'horticulture et l'héliciculture sont comptabilisées.

L'évolution structurelle du nombre d'exploitations est nettement défavorable, mais correspond aux dynamiques enregistrées partout en France.

1988	2000	2010	2020
2386	1481	1013	644
	-38 %	-35 %	-36 %

Évolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1988 sur SEM (source : Recensements Agricoles)

Cependant, depuis 2000, de nombreuses communes ont connu des pertes d'exploitations dépassant les 60 %. Cette diminution brutale du nombre d'exploitations s'explique autant par les dynamiques urbaines que par une certaine déprise agricole très localisée, en témoignent les communes concernées.

Saint-Martin-la-Plaine	-58 %	Pavezin	-69 %
La Terrasse-sur-Dorlay	-59 %	La Talaudière	-69 %
Unieux	-59 %	La Tour-en-Jarez	-70 %
Fraisses	-60 %	L'Horme	-73 %
Rive-de-Gier	-67 %	La Grand-Croix	-93 %

Pertes d'exploitations par commune depuis 2000 (source : RA 2010)

Le territoire perd plus de sièges d'exploitations que d'exploitants, ce qui indique que les installations se font au sein d'exploitations existantes qui évoluent vers des formes sociétaires (GAEC, SCEA, EARL...). **En 2020, 33 % d'exploitations étaient sous formes sociétaires. Ce phénomène s'est considérablement accéléré depuis 2010 (16 % lors du Recensement Agricole de 2010).**

Cette tendance au regroupement et à l'agrandissement ne lisse pas pour autant les écarts historiques observés avec le reste du Département : les **exploitations du territoire restent plus petites qu'ailleurs** (en moyenne 40 ha, contre 57 ha à l'échelle départementale). La Surface Agricole Utile moyenne en élevage est de 48 ha (contre 60 ha à l'échelle départementale), et de 10 ha en arboriculture.

2.2 Le poids économique de l'agriculture métropolitaine

La Production Brute Standard (PBS) représente la valorisation théorique de tous les éléments productifs en agriculture : 1ha de prairie représente XXX €, 1 vache représente YYY € et ainsi de suite. Cette valorisation théorique est basée sur des données comptables nationales comparables en tout temps.

Sur le territoire, la **Production Brute Standard** (PBS) représente près de 56 M € (en 2020). La baisse importante de la PBS entre 2010 et 2020 (- 12 M€) s'explique principalement par les crises de certaines filières comme le lait.

Rapportée au nombre d'emplois directs, cette valorisation (même théorique) est loin d'être négligeable. Chaque emploi détruit en agriculture (pour cause d'urbanisation, de non renouvellement des exploitants ...) pèse très lourd pour l'économie territoriale : près de 50 k€ annuel.

2.3 Les emplois directs, emplois induits par l'agriculture et doubles actifs

Selon les bases de l'INSEE (données 2023), 1 065 emplois directs sont comptabilisés en agriculture, et 5 232 emplois induits (dont 3 823 dans l'agroalimentaire), soit 3,9% de l'emploi total sur le territoire. Pour rappel, les emplois agricoles liés à l'agriculture sont pérennes et non délocalisables (taux de survie des installations à 6 ans supérieur à 90 %). L'implantation de ces emplois partout sur le territoire est un gage de vitalité des communes rurales.

Il existe également de nombreux services liés à la production agricole locale, que l'on peut classer en trois catégories :

- **Conseils, services, enseignement** : organismes techniques comme la Chambre d'Agriculture, les associations de développement agricole, les coopératives, les banques, les assurances, la MSA, les lycées agricoles...
- **Matériels** : les fabricants et détaillants de matériels agricoles, les Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (26 CUMA ont leur siège sur le territoire)...
- **Fournisseurs** : pour l'alimentation animale (CIZERON Bio par exemple), pour les engrais et les produits phytosanitaires (coopératives par exemple)...

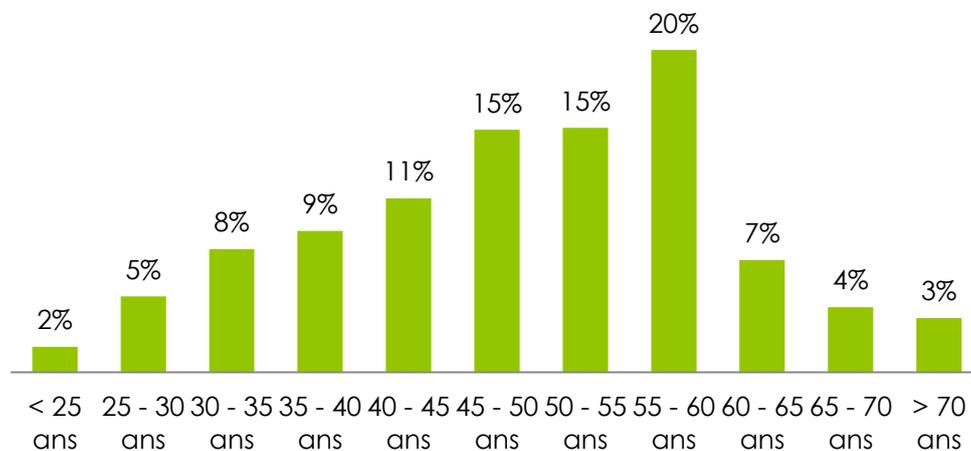
Le nombre d'emplois induits dans ce secteur d'activité est estimé à environ 2 000 emplois sur le territoire de la Métropole.

Certains agriculteurs exercent une double activité (cumul d'un revenu agricole minoritaire et d'une autre activité assurant les principaux revenus de l'exploitant). Suivant les secteurs, ce mode de fonctionnement permet de maintenir une activité agricole et donc d'entretenir des terrains. Mais la plupart du temps, ce phénomène est perçu par les exploitations professionnelles comme une entrave à leur développement, les empêchant de se restructurer, de s'agrandir et de pérenniser des emplois.

2.4 La transmission-reprise au cœur des préoccupations

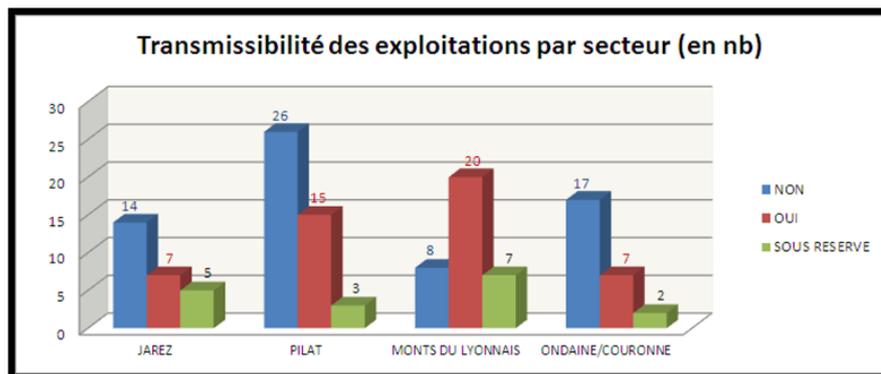
À l'image de l'agriculture française, la moyenne d'âge des exploitants du territoire augmente sensiblement. Le dernier Recensement Agricole, mené en 2020, met bien en lumière cette problématique :

Pyramide des âges des exploitants agricole Recensement Agricole 2020



On constate ainsi que 34 % des exploitants ont plus de 55 ans, et 49 % ont plus de 50 ans.

De nombreux départs en retraite vont donc s'opérer dans la décennie à venir. Dans le même temps, il existe une inquiétude quant à la transmission de ces exploitations. En effet, un important travail prospectif mené par la Métropole en partenariat avec la



Chambre d'Agriculture depuis 2011 sur chacun des secteurs métropolitains, a permis d'évaluer la transmissibilité des exploitations dont au moins un exploitant avait plus de 55 ans : à peine 50 % des exploitations sont transmissibles en l'état, donc sans changement de la production, de la valorisation ou de l'outil de production.

Concernant l'accès aux aides à l'installation, les tendances historiques d'une faible mobilisation des aides semblent disparaître. Depuis 2018, en moyenne 50 % des installations ont bénéficié des aides. Sociologiquement, les jeunes installés sont Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) à 50 %, soit autant qu'au niveau national. Ce profil de nouveaux installés tend à augmenter régulièrement (ils n'étaient que 30 % il y a 10 ans).

Les nouveaux installés sont également bien formés (en moyenne depuis 2018, 42 % ont un bac +2) et leurs projets sont très fortement marqués vers la vente directe (64 % en moyenne) et le bio (36 % en moyenne). Ces chiffres sont un peu supérieurs à la moyenne départementale (respectivement 50 % de vente directe et 35 % de bio).

Enfin, les agriculteurs du territoire sont bien **insérés socialement**, ce qui limite les phénomènes d'isolement et les risques psychosociologiques. La démographie dynamique de l'ensemble des communes de la Métropole favorise un tissu associatif dense et une offre de loisir importante auxquels les agriculteurs ont accès. De même, leur implication dans certains conseils municipaux est à noter.

3. La question du foncier agricole

3.1 Un foncier fragmenté

Au-delà des contraintes physiques des terrains exploitables, les agriculteurs doivent surtout faire face à une fragmentation du foncier qui est longue à résorber et qui reste souvent instable en milieu périurbain. Avec le temps, ils ont néanmoins réussi à structurer des ilots exploitables de bonne taille.

Surface moyenne des parcelles cadastrées

► 4 937 m²

62% de prés et pâtures

34% de terres



Surface moyenne des ilots exploités (RPG 2021)

► 2,90 ha

54% de la SAU est composée d'ilots > 5ha

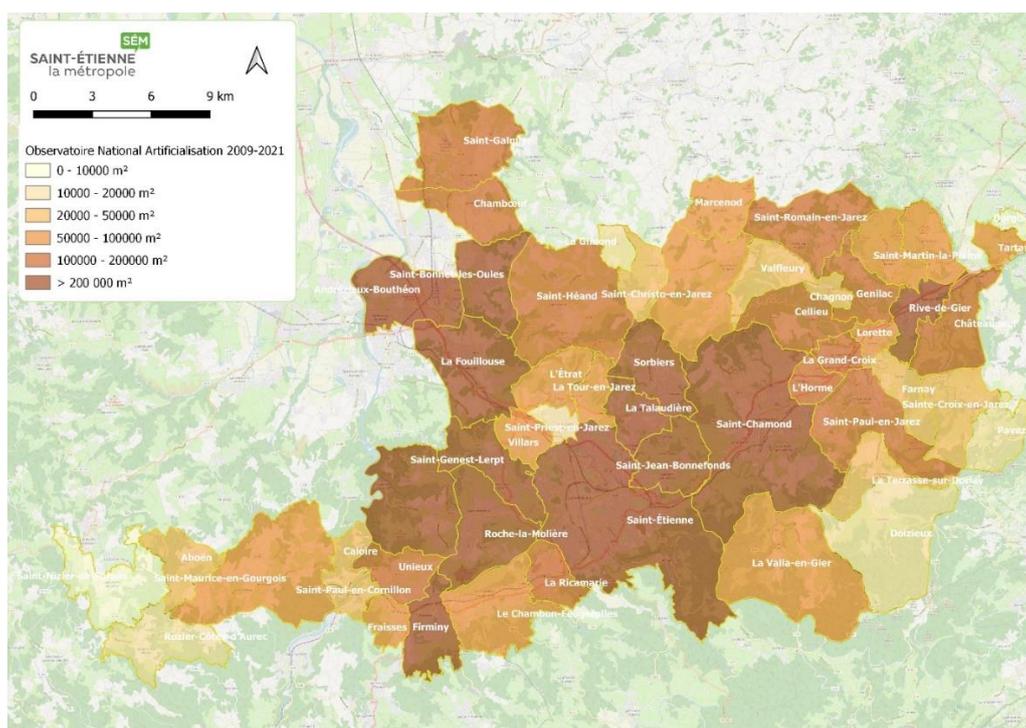
7% de la SAU est composée d'ilots < 1ha

Ce constat d'un foncier cadastral morcelé (en moyenne 6 fois plus petit que les ilots exploités) implique nécessairement des liens forts entre propriétaires et exploitants pour constituer puis maintenir ces ilots exploitables.

3.2 Des évolutions foncières rapides

La Métropole a connu plusieurs vagues successives de développement et d'aménagement urbains. Systématiquement, l'espace agricole a été consommé pour accueillir ces projets majoritairement résidentiels, économiques ou de voiries.

Sur la période 2011-2021, le Modèle d'Occupation des Sols utilisé par l'Agence d'urbanisme EPURES constate une **consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers de 625 ha**, plutôt hétérogène car majoritairement concentrée sur les communes urbaines et périurbaines.



Plus précisément, si on analyse l'occupation réelle des sols grâce au modèle d'occupation des sols, sur la période 2010-2020 on constate :

- +654 ha d'espaces artificialisés ;
- + 49 ha d'espaces naturels ;
- - 520 ha d'espaces agricoles.

Les espaces agricoles sont encore bien présents, mais le caractère périurbain marqué du territoire met ces espaces sous tension. La **perte irréversible** de ce foncier agricole doit être contenue, même si la dynamique semble plus contenue que dans d'autres métropoles régionales, comme le montre le taux de variation annuel des espaces agricoles (changement de nature cadastrale) : Métropole de Lyon : 0,5 % / Saint-Etienne Métropole : -0,22 % / Grenoble-Alpes Métropole : -0,32 % / Clermont Auvergne Métropole : - 0,52 %.

Les **terres agricoles** constituent un **patrimoine non renouvelable** à l'échelle d'une vie humaine, et à ce titre, elles sont une véritable richesse économique, écologique et patrimoniale.

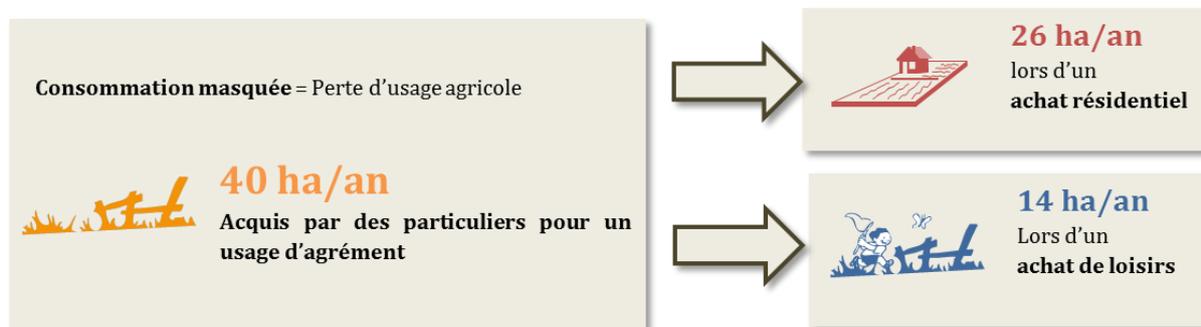
En 2023, **416 ha de surfaces agricoles productives sont situés en zones U ou AU** des différents PLU du territoire. Ce stock d'urbanisation se trouve disséminé un peu partout sur le territoire :

	Ouest stéphanois	Coteaux du Jarez	Couronne Stéphanoise	Pilat	Monts du Forez	Plaine	Monts du Lyonnais
Surface agricole productive en zone « U » ou « AU »	82 ha	19 ha	39 ha	97 ha	14 ha	114 ha	51 ha

La majorité de ces surfaces sont des prairies (76 %), et le nombre d'exploitations concernées est loin d'être négligeable : 197 exploitations ont des surfaces en zones U et AU des PLU.

Les efforts de réduction de la consommation foncière sont d'autant plus importants qu'une menace moins visible impacte également les espaces agricoles : **la consommation foncière masquée**.

Il s'agit d'une consommation des espaces productifs agricoles par les non-agriculteurs qui se rendent propriétaires de terres, soit lors d'un achat résidentiel (acquisition d'une maison + jardin + quelques milliers de mètres carrés de terres ou prés), soit lors d'achats d'agréments (achat d'un pré, extension d'un jardin, etc.). Ces terrains ne sont pas soustraits de « l'espace naturel », car ils ne sont pas urbanisés, mais ils acquièrent un usage de loisirs difficilement réversible. Le prix moyen consenti pour acheter ces terrains est d'ailleurs largement supérieur au prix agricole.



Analyse de la consommation masquée de 2012 à 2017 - Source : SAFER AuRA, d'après base DIA SAFER

3.3 Les PAEN, un début de réponse ambitieuse

Afin d'enrayer l'urbanisation et la pression foncière omniprésente dans certains secteurs attractifs, la Métropole a soutenu puis mis en œuvre un outil puissant de protection et de développement agricole : le PAEN – périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Il ne concerne que les espaces classés Agricoles (A) ou Naturels (N) dans les PLU communaux en vigueur. Il n'a aucune limite de durée, et seul un décret interministériel peut modifier la destination de parcelles protégées par un PAEN (pour permettre la création d'une zone artisanale ou d'un lotissement par exemple).

Il se compose d'un périmètre très précis qui intègre les parcelles à protéger, et d'un programme d'actions qui doit répondre aux enjeux identifiés lors des enquêtes de terrain. Le double objectif est donc de :

- Donner de la visibilité quant à la destination agricole ou naturelle de certains terrains, afin de couper court à la tendance spéculative des propriétaires qui empêche les agriculteurs d'investir et de réfléchir au devenir de leur exploitation ;
- Améliorer la situation quotidienne des exploitations agricoles concernées par des actions très concrètes : entretien des chemins ruraux pour circuler, sensibilisation des riverains pour limiter les conflits de voisinages, restructuration des parcelles en faisant des échanges, sécurisation juridique du foncier...

Depuis leur création en 2005, ce sont les Conseils Départementaux qui sont compétents pour définir et approuver un PAEN. Dans la Loire, le Département a fait le choix de s'appuyer systématiquement sur une collectivité souhaitant et pouvant assurer une présence sur le terrain, aux côtés des communes et des agriculteurs.

Deux PAEN existent sur le territoire métropolitain et des extensions de ces périmètres sont actuellement à l'étude :

- Le PAEN de la Vallée du Gier pilatois, sur 3 105 ha depuis 2011 : il a été mis en place par le PNR Pilat et est animé aujourd'hui par la Chambre d'Agriculture ;
- Le PAEN ouest stéphanois, sur 3 405 ha depuis 2020 : il a été mis en place et est animé par Saint-Etienne Métropole.

3.4 Les Zones Agricoles Protégées (ZAP), un outil à saisir

En parallèle des PAEN, il existe un autre outil de protection des terres agricoles : les Zones Agricoles Protégées. Celles-ci ont pour objectif de protéger les terres agricoles présentant des spécificités (qualité des sols, aménagements...), rejoignant la notion de terroir et de potentiel agricole des sols.

Constituant des servitudes d'utilité publique, les ZAP sont à l'origine des communes et sont coordonnées par l'État via les Directions Départementales des Territoires. Elles sont instaurées par le Préfet et ne permettent de protéger quasiment que des parcelles déjà classées Agricole (A) dans le document d'urbanisme.

Deux ZAP existent sur le territoire métropolitain :

- La ZAP de Sainte-Croix-en-Jarez : elle a été instaurée en juillet 2016, sur 265,51 ha ;
- La ZAP de Tartaras : elle a été instaurée en janvier 2018, sur 223,79 ha.

4 **L'agriculture urbaine et le projet « Quartiers fertiles »**

4.1 Les caractéristiques de l'agriculture périurbaine stéphanoise

L'agriculture stéphanoise est souvent qualifiée de « périurbaine », mais il faut nuancer cette qualification car l'ensemble du territoire ne présente pas toutes les caractéristiques du périurbain.

Le stéréotype de l'exploitation périurbaine est une ferme de petite taille, valorisant sa production en transformation fermière avec vente en circuits courts. La réalité est bien différente car la majorité des exploitations présentes en milieu périurbain sont professionnelles, valorisant leur production en filière longue, et une partie en transformation fermière et vente directe.

4.2 L'agriculture urbaine sous toutes ses formes

Les activités de productions agricoles, qu'elles soient alimentaires ou non, s'exercent également historiquement en milieu urbain ou périurbain. Comme on va le voir plus loin, le territoire stéphanois est fortement concerné par ce sujet.

a) Les jardins familiaux et jardins individuels

Les jardins familiaux relèvent d'une histoire très forte dans le bassin stéphanois. Nés en 1895 à Saint-Etienne à l'initiative du Père Volpette, ces premiers jardins ouvriers aident matériellement l'ouvrier, occupent ses loisirs, lui rendent ses racines rurales et cherchent à le détourner des distractions peu compatibles avec les valeurs catholiques de l'époque (cabaret et syndicalisme naissant notamment).

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire métropolitain, 102 jardins familiaux différents occupent 144 ha dans les PLU communaux. Une parcelle type de jardin mesurant 200 m² pour un foyer de 4 personnes, ces jardins ouvriers permettent de nourrir près de 30 000 personnes, ce qui est loin d'être négligeable.

Ce rôle nourricier, paysager et social que remplit tour à tour le jardin ouvrier, impose d'engager une réflexion globale sur le positionnement de ces jardins qui se situent bien souvent très proches des axes routiers ou sur des sols potentiellement pollués car trop proches des zones urbanisées.

Au-delà des jardins familiaux, les jardins privés représentent également une source d'alimentation potentielle importante pour une bonne partie de la population du territoire. L'évaluation des surfaces cultivées en potagers est très incertaine.

Cependant, si on considère que sur les 60 000 habitations en maison individuelle du territoire, une sur trois fait un potager (hypothèse basse empirique), on peut alors estimer qu'il y aurait environ 20 000 parcelles de jardins supplémentaires, soit plus de 50 000 personnes qui s'alimenteraient en partie par ce biais.

b) Les projets collectifs

Fort de cette culture historique des jardins et du maraîchage périurbain, le territoire a su développer un levier d'insertion sociale via l'activité agricole. Ainsi, différentes initiatives telles que les Ateliers Chantiers Insertion ont vu le jour il y a plus de 10 ans et se développent encore aujourd'hui. Des structures comme Les Jardins de Valériane sur les hauteurs de Rive-de-Gier sont bien implantées et reconnues. Leurs productions sont valorisées sous forme de paniers vendus aux particuliers, ce qui renforce l'insertion sociale des travailleurs.

Mais l'agriculture urbaine peut également être un levier d'innovation important. À titre d'exemple, des projets stéphanois comme « la Ferme en chantier », dont l'objectif est de réinvestir des îlots urbains délaissés afin d'en faire des espaces productifs coconstruits avec la population locale, ou « le Poisson mécanique », qui développe un projet d'aquaponie au sein d'une maison de retraite, permettent d'innover sur des process, de nouvelles formes de gouvernance...

Peu de projets concrets existent actuellement sur le territoire, mais compte tenu du contexte et du potentiel de développement important, cette forme d'agriculture doit être accompagnée. Par exemple, on peut aisément imaginer des projets de ce type pour répondre à certains cas de valorisation de friches industrielles, pour lesquelles aucune reconversion classique n'est envisageable. Caractéristique de ces initiatives : les porteurs de projets sont souvent hors du champ agricole, mais plutôt dans celui de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

c) Les initiatives communales

Enfin, l'agriculture inspire également les collectivités, et notamment les communes. Deux communes ont recréé des régies agricoles pour mettre en valeur une partie de leur patrimoine foncier agricole, et répondre à une partie de leurs besoins en restauration collective.

Ainsi, Andrézieux-Bouthéon et Firminy ont salarié chacune un maraîcher afin de développer la production de légumes. Andrézieux-Bouthéon a également développé un petit élevage de chevaux de traits qui lui servent à cultiver les terres en maraîchage. Ailleurs, des réflexions sont également en cours pour développer des troupeaux d'éco-pâturage afin d'entretenir les espaces publics.

4.3 Le projet « Quartiers Fertiles »

La ville de Saint-Etienne a répondu à l'appel à projet « Quartiers Fertiles » (ANRU) et en a été lauréate en 2021. L'objectif est de faire de l'agriculture urbaine un levier de la transition environnementale des quartiers prioritaires, en transformant les fonciers libérés par le renouvellement urbain en autant d'expérimentations de nouvelles formes de valorisation de l'espace public. Cette démarche, concertée, fait la part belle au lien social et offre de nouvelles possibilités de développement économique au service d'une alimentation durable.

Concrètement, il s'agit sur la ville de Saint-Étienne de structurer un projet de « tiers-lieu agricole et alimentaire » sur plusieurs sites en archipel. Trois quartiers ont ainsi été identifiés sur la ville de Saint-Etienne, pour favoriser l'émergence de projets d'agriculture urbaine :

- La Cotonne : espace test agricole et projet d'agriculture indoor avec la réhabilitation d'anciens garages désaffectés ;
- Montreynaud : projet de jardin pour tous (jardin pédagogique, jardin collectif, espace de convivialité ouvert sur le quartier et espace d'expérimentation scientifique) ;
- Quartier Sud-Est : ferme maraîchère d'insertion adossée à une épicerie sociale.

Afin d'en assurer la cohérence et l'ancrage territorial, l'élaboration du projet stéphanois s'est faite en articulation avec une centaine de structures concernées de près ou de loin par les questions agricoles, environnementales, sociales... La dynamique s'est également appuyée sur l'histoire centenaire des jardins ouvriers des quartiers populaires stéphanois, en allant au-delà de la simple économie familiale qu'ils incarnent. Le jardin est en effet envisagé ici comme la nouvelle « place du village », où l'on fait sens commun autour des questions de solidarité alimentaire et d'environnement, et de projets protéiformes à taille humaine.

L'agriculture urbaine revêt de fait une pluralité de fonctions : nourricière, sociale, économique, environnementale, éducative et esthétique (amélioration du cadre de vie).

5. **L'agriculture et la transition écologique sur le territoire de Saint-Etienne Métropole**

5.1 Des exploitations agricoles inscrites dans une démarche de transition

L'agriculture biologique s'est fortement développée depuis 2016.

En effet, les industriels de la filière lait notamment, sous l'impulsion des dynamiques commerciales comme l'export de lait infantile pour la Chine, ont fortement incité les agriculteurs à se convertir à l'Agriculture Biologique. D'importantes surfaces sont ainsi passées en bio assez facilement ; l'élevage étant beaucoup plus facile à

convertir en bio que d'autres filières plus techniques comme l'arboriculture par exemple. L'Agriculture Biologique représente aujourd'hui **21 % de la SAU** du territoire et environ **17 % des exploitations**. À titre de comparaison, elle représente seulement 11 % de la SAU et 14 % des exploitations dans la Loire, 11 % de la SAU et 14 % des exploitations à l'échelle nationale (données 2022 de l'Agence Bio).

Agence Bio 2022	
Distributeurs	80
Producteurs	111
Préparateurs	111

La certification Haute Valeur Environnementale (HVE) se développe également ; au 1er janvier 2023, 17 exploitations étaient certifiées sur le territoire métropolitain (filiales animales et végétales).

5.2 La protection de la biodiversité

Le territoire de la Métropole stéphanoise est riche de biodiversité et d'espaces naturels remarquables (Natura 2000, Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire...), notamment dans les milieux ouverts.

L'activité agricole étant garante du maintien de ces milieux ouverts, elle a su s'adapter à ces contraintes spécifiques, notamment grâce à la contractualisation d'engagements agroenvironnementaux.

Historiquement, les premiers contrats de ce type étaient les « Contrats Natura 2000 », qui ont été mobilisés dans les secteurs concernés des Gorges de la Loire. Ils ont permis la réouverture et l'entretien de secteurs stratégiques en déprise. Avec le développement de la politique publique Biodiversité de Saint-Etienne Métropole, et la mise en œuvre d'outils comme le Contrat Territorial Corridors Biologiques, des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) ont pu être proposées dans les secteurs agricoles reconnus comme corridors écologiques à partir de 2012.

Enfin, à compter de 2016, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) ont engagé un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur l'ensemble de leurs territoires d'intervention (50 communes), permettant ainsi la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à plus grande échelle. Ces mesures volontaires permettent de maintenir des pratiques agricoles vertueuses, ou de faire évoluer les pratiques pour désintensifier certaines parcelles.

Au final, on dénombre 31 exploitations engagées, et une diversité de MAEC souscrites importante :



La nouvelle programmation de PAEC depuis 2023 n'a pas permis de reconduire convenablement les contrats existants et de satisfaire la demande pourtant importante des agriculteurs, faute de budgets suffisants. Une campagne de contractualisation a néanmoins été lancée en 2024, avec très peu d'engagements structurants malheureusement.

De plus, depuis 2018, des formations en continu ont été proposées à l'ensemble des agriculteurs du territoire. Plusieurs thèmes ont déjà été abordés pour amener les agriculteurs à optimiser leurs pratiques et à s'adapter aux changements climatiques en cours :

- Initiation à l'agroforesterie ;
- Gestion pastorale des parcelles difficiles ;
- Rôles, entretien et valorisation des haies ;
- Organisation de 2 concours des pratiques agroécologiques, prairies et parcours (épreuve locale du Concours Général Agricole).

Ces formations ont permis de susciter des vocations de « planteurs » chez certains agriculteurs. Ainsi, depuis 2020, près de 5 km de haies sont plantés chaque année chez des agriculteurs soucieux d'améliorer leurs conditions d'exploitations et leur résilience face aux changements climatiques. Ces plantations sont faites en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs et avec le soutien financier et technique de la Métropole.

5.3 La ressource en eau : un enjeu pour le territoire

La diversité topographique du territoire (exposition Nord/Sud des versants, vallées encaissées, influence de la Loire ou du Rhône) engendre toute une nuance de microclimats.

Globalement, avec une moyenne de précipitations de 718 mm par an, le territoire se caractérise par des hivers rigoureux et enneigés dans les hauteurs (Pilat et Monts du Lyonnais), mais plus doux dans les vallées (le Gier notamment). L'été, la sécheresse frappe régulièrement le territoire, et les conséquences du réchauffement climatique se manifestent notamment via une élévation des maximales observées, de l'évapotranspiration moyenne, et de la répartition temporelle des pluies, conduisant à une augmentation de la fréquence des orages violents de pluies et de grêles. Le risque inondation est une réalité, et des Plans de Prévention des Risques Inondation couvrent les bassins versants du territoire (Furan et Gier).

Une autre conséquence de ces caractéristiques géologiques est l'absence de réserves d'eau souterraines. Le stockage de surface étant très complexe à développer (coût, réglementation...), l'eau s'avère être un facteur de plus en plus limitant pour l'agriculture.

Plusieurs dispositifs sont donc en cours pour protéger la ressource en eau :

- La **Zone Vulnérable Nitrate (ZVN)** et son programme d'actions imposent certaines règles aux agriculteurs (périodes d'épandage, normes plus strictes pour le stockage des effluents...), mais leur permet aussi d'accéder à des aides pour les mettre en œuvre. La ZVN concerne essentiellement les Monts du Lyonnais et la Plaine.
- Un **Plan Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** est en place sur le bassin versant du Gier. Il devrait permettre de mieux répartir les usages de l'eau entre agriculture, milieu naturel, industrie et eau potable. Le programme d'actions de ce PTGE comprend plusieurs actions agricoles visant à économiser et préserver la ressource en eau pour l'agriculture. Une première action a été engagée par l'Association Fruits Rhône et Loire (AFREL) afin de mettre en place les références nécessaires à la diffusion d'un conseil paramétré spécifiquement sur le territoire des coteaux du Jarez, pour optimiser les pratiques d'irrigation en arboriculture et maraîchage. Cette action est soutenue financièrement par la Métropole et la Région.
- Un programme de **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** a été mis en place par le Parc Naturel Régional du Pilat sur le secteur du Haut Pilat auquel la Métropole est associée. Par ailleurs, la Métropole réalise une étude de faisabilité pour la mise en place d'un sur le bassin versant du barrage du Couzon.

5.4 L'adaptation aux changements climatiques

Le projet AP3C (Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique) Massif Central, porté notamment par les Chambres d'Agriculture, a permis d'identifier très finement les évolutions possibles du climat dans chacun des secteurs du Massif Central et d'en extrapoler des pistes d'adaptation à l'échelle des exploitations.

Pour la Loire, les impacts prévisibles sont clairs :

- Sur l'herbe : le redémarrage de la végétation sera plus précoce et permettra une mise à l'herbe avancée dans de meilleures conditions ; de même, l'allongement de la durée de végétation permettra du pâturage plus long en automne ;
- Sur les cultures : les récoltes seront beaucoup plus précoces (20 à 25 jours) mais les conditions de maturation des céréales seront dégradées (risque d'échaudage plus fort, risque de déficit hydrique élevé) ;
- Sur les animaux : les fortes chaleurs d'été et leurs durées auront un impact négatif sur les animaux, tant pour leur confort que pour leur productivité.

a) Le photovoltaïque

Le développement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles est une réelle opportunité pour le territoire comme pour les exploitants agricoles.

En effet, avec des ambitions affichées de 70 % d'énergie renouvelable issue du photovoltaïque à l'horizon 2050, Saint-Etienne Métropole va devoir développer cette énergie en milieu rural. Or, dans un territoire d'élevage où les bâtiments agricoles sont nombreux, le potentiel est très important.

Afin de cadrer ce développement, la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Loire (CDPENAF) a rédigé plusieurs doctrines qui servent de guide à l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités.

Concernant le développement du photovoltaïque, l'installation de panneaux photovoltaïques au sol n'est pas permise, en dehors des sols pollués ou stériles, ou à condition que l'installation ne compromette pas l'activité agricole ; ce qu'on appelle l'agrivoltaïsme aujourd'hui (combinaison équilibrée de l'activité agricole productive et de la production d'énergie renouvelable), devra donc être fortement encadré. Il est plutôt recommandé de privilégier les installations sur toitures, notamment pour les bâtiments agricoles, mais en vérifiant l'adéquation des besoins d'usage de l'exploitation avec les surfaces développées proposées.

La structuration de l'accompagnement des porteurs de projets est en cours, et la profession agricole a pris la mesure du potentiel d'ENR. Une accélération du développement de ces projets est donc attendue rapidement.

b) La méthanisation

En 2013, Saint-Etienne Métropole a mené une étude pour apprécier le potentiel de développement de la méthanisation sur son territoire. Cette étude de gisements et de potentiel a été concluante car elle a permis d'identifier plusieurs secteurs opportuns pour l'émergence de ce type de projets. Ainsi, le secteur du Gier pilatois (autour de Saint-Paul-en-Jarez) et les Monts du Lyonnais présentaient un réel potentiel de développement de la méthanisation.

Fort de cette base de travail, un accompagnement technique a été proposé aux agriculteurs intéressés, afin d'approfondir et de structurer leurs projets. C'est ainsi que le projet Pilat Métha est né, dans le secteur de La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez. Il est aujourd'hui en phase opérationnelle, sa production ayant démarré à l'été 2024.

Dans cette même mouvance, un groupe d'agriculteurs a commencé à se structurer dans les Monts du Lyonnais (secteur Saint-Christo-en-Jarez, Fontanès). Il est accompagné par la Chambre d'Agriculture et réfléchit activement à la création d'un méthaniseur dans ce secteur.

TRANSFORMATION LOGISTIQUE ET DISTRIBUTION ALIMENTAIRES LOCALES

1. L'importance de l'industrie agroalimentaire

Sur Saint-Etienne Métropole, le secteur agroalimentaire est historiquement bien implanté et a fortement investi. En tout, la filière agroalimentaire représente 50 établissements salariés privés sur la Métropole stéphanoise et 2 110 effectifs salariés privés. Concernant les effectifs, le niveau reste inchangé dans le domaine depuis 2011, et la tendance est proche des valeurs nationales. Ces effectifs sont à 72 % des effectifs destinés aux produits d'épicerie : le domaine est surreprésenté par rapport aux niveaux régional et national, au détriment de la viande et des fruits et légumes.

Les filières lait et viande restent néanmoins bien représentées, avec des groupes nationaux ou internationaux comme SODIAAL Union, SICAREV et DESPI à La Talaudière, Lactalis à Andrézieux-Bouthéon.

On note également la présence historique et importante d'entreprises agroalimentaires n'ayant aucun lien direct avec la production locale, mais ayant développé des savoir-faire : c'est le cas par exemple du travail du chocolat (Weiss depuis 1882, Coulois depuis 1820, Chocolat des Princes depuis 1897) et du café (Chapuis depuis 1945, Rival depuis 1880) à Saint-Etienne.

Les établissements sont pour l'ensemble assez récents : 40 % des établissements de la filière ont été créés depuis 2020. Ces derniers enregistrent des chiffres d'affaires disparates selon les segments : la viande et produits carnés, et les céréales et dérivés sont les plus rémunérateurs, au contraire des fruits et légumes, et des vins et spiritueux. Cependant, la situation financière des entreprises est rassurante dans l'ensemble : 76 % des entreprises ont une santé financière saine ou équilibrée.

Les professionnels de la filière agricole et agroalimentaire ligériens se fédèrent au sein du Pôle agroalimentaire de la Loire.

1.1 Des filières et des entreprises variées

À l'image de la diversité des productions, plusieurs filières longues structurées se développent sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Pour chacune d'entre elle, un certain nombre d'entreprises sont implantées :

- Les **produits d'épicerie** (Biscotte Pasquier, Boulangerie viennoiserie française, Lustucru frais, Biscuits Hafner, Chocolat Weiss, Cemoi confiseur, Natra Saint-Etienne, Chocolat des princes, Jacobs Douwe Egberts, société des Cafés Chapuis, Usine Badoit) ;
- Les **céréales et dérivés** (Minoterie Dupuy-Couturier) ;
- Le **lait et les produits laitiers** (Candia, Lactalis Nestlé Ultra-frais) ;
- Les **fruits et légumes** (Bissardon jus de fruits, Atelier Patrick Font) ;
- La **viande et les produits carnés** (La stéphanoise d'abattage, Tradival, Atelier forézien du frais, Centrale de charcuterie) ;
- Les **oléagineux et dérivé** ;
- Les **vins et spiritueux** (Brasserie stéphanoise) ;
- Les **aliments pour animaux** (Cizeron Bio).

Ces filières se sont développées du fait de la proximité des réseaux viaires, du bassin d'emplois, des disponibilités foncières et de la clientèle. Globalement, **ces filières ne sont pas exclusivement liées aux exploitations agricoles du territoire**, même si elles en dépendent parfois fortement. En effet, les exploitations du territoire alimentent ces filières et outils industriels, mais elles ne suffisent pas à assurer l'ensemble de leurs besoins.

À l'exclusion de la filière fruits du Jarez, les filières longues existantes sur le sud Loire s'approvisionnent bien au-delà des limites de Saint-Etienne Métropole. À titre d'exemple, le lait de vache qui est transformé sur le territoire est collecté à la fois sur Saint-Etienne Métropole, mais également dans le Pilat ou dans les Monts du Lyonnais. Pour la filière viande bovine, l'approvisionnement est encore plus étendu et remonte jusqu'aux départements voisins comme la Saône et Loire, la Haute-Loire ou l'Allier. Pour la filière céréales, l'approvisionnement se fait également à une échelle régionale, en provenance du Puy-de-Dôme (plaine de la Limagne) et du Rhône (plaine de l'Est lyonnais).

Compte tenu de la conjoncture économique extrêmement changeante dans le secteur agricole, les perspectives de développement de ces filières sont complexes à évaluer avec certitude. Quoiqu'il en soit, de récents investissements sur certains outils de transformation comme l'usine Candia à la Talaudière, laissent à penser qu'un **potentiel de développement existe et s'ancre encore un peu plus sur le territoire.**

1.2 Des équipements de transformation nombreux

L'ancrage territorial des grandes filières agricoles présentes sur Saint-Etienne Métropole se manifeste par la présence d'importants outils de transformation et de valorisation des productions agricoles.



Pour la **filière viande**, on dénombre deux abattoirs dont un spécialisé en bovins appartenant au groupe SICAREV, qui est d'envergure régionale, voire nationale, vus les volumes traités annuellement. La spécialisation de cet abattoir sur l'abattage des bovins, à la suite de sa cession par la ville de Saint-Etienne à SICAREV en 2008, a créé un manque pour les autres filières animales comme les porcins ou les ovins. La nécessité de créer un abattoir multi-espèces en sud Loire a donc rapidement été avancée par la profession et les collectivités. En 2017, afin de soutenir ces filières viandes minoritaires, mais structurantes pour le territoire et ses circuits de proximité, la construction de l'abattoir de proximité d'Andrézieux-Bouthéon a donc été décidée. La présence d'un marché aux bestiaux servant de cotation nationale pour les veaux est également importante pour cette filière viande, car cela permet aux exploitations de valoriser un produit emblématique de la couronne stéphanoise : le veau croisé (vache laitière et taureau allaitant).

Pour la **filière laitière**, deux laiteries transformant le lait de vache sont présentes sur le territoire métropolitain. La première est l'usine Lactalis Nestlé située à Andrézieux-Bouthéon, et la seconde est l'usine Candia (Groupe SODIAAL) située à La Talaudière ; cette dernière s'est spécialisée dans la transformation du lait bio.

Pour la **filière céréales**, la présence de deux minoteries est à noter. L'une est spécialisée sur l'alimentation animale (Cizeron Bio à la Gimond) et l'autre sur la farine panifiable (Dupuy-Couturier à l'Etrat). Toutes deux développent la filière bio auprès de leurs fournisseurs, influençant ainsi en partie le développement agricole local vers l'Agriculture Biologique.

La **transformation fermière** demeure également importante. En 2020, on dénombrait 146 exploitations possédant un atelier de transformation fermière (soit 23 % des exploitations). Chaque année, cinq ateliers de transformation fermière sont créés sur le territoire (source DDT de la Loire), ce qui prouve la dynamique de cette forme de diversification basée sur la production agricole locale, en réponse à une demande sociale de produits locaux et à un besoin de retrouver de la valeur ajoutée pour les exploitations.

2 Le commerce et la distribution

2.1 Le poids prépondérant de la grande distribution : une offre commerciale dominée par les GMS

Le poids de la grande distribution n'a cessé de croître ces dernières années, au point que Saint-Etienne Métropole se caractérise aujourd'hui par une surreprésentation du plancher commercial en grandes et moyennes surfaces.

En 2019, la Métropole comptait 292 établissements de plus de 300 m² de surface de vente. Parmi ces établissements, 63 % disposaient d'une surface comprise entre 300 et 1 000 m². Avec 1 105 m² de commerces de plus de 300 m² pour 1 000 habitants, Saint-Etienne Métropole présente une densité commerciale en grandes et moyennes surfaces largement supérieure à celle observée au niveau de l'agglomération lyonnaise (653 m²/1 000 habitants) et à l'échelle de la région (980 m²/1 000 habitants en moyenne). La proportion de surfaces supérieures à 1 000 m² est par ailleurs plus importante sur l'agglomération stéphanoise qu'elle ne l'est sur la métropole de Lyon.

Ces commerces sont en majorité dédiés à l'alimentation, puisque 32 % du plancher commercial total est destiné à des commerces alimentaires.

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Etablissements de 300 m² ou plus (en nombre et %)</i>	<i>Plancher Commercial (en m² et %)</i>	<i>Densité en m²/ 1000 hab</i>
Alimentaire	83 (28 %)	141 124 (32 %)	349
Total général	292	446 350	1 105

Ce développement au détriment des petites structures commerciales, en particulier au niveau alimentaire, tend à pénaliser la vie de proximité des centres-bourgs et des quartiers. En effet, si les commerces de plus de 1 000 m² se concentrent majoritairement dans les zones commerciales de périphérie, ils se développent également en centre-ville (Centre-Deux à Saint-Etienne, Novaciéries à Saint-Chamond).

2.2 Des circuits courts historiques et bien développés

La vente directe est plus marquée sur le territoire qu'ailleurs (26 % sur Saint-Etienne Métropole contre 18 % pour la Loire). En effet, la présence d'importants bassins de consommation depuis le développement industriel des vallées a poussé les agriculteurs à s'orienter vers ce mode de commercialisation et à rechercher une meilleure valorisation de leurs productions. De plus, la faible taille historique des exploitations et la double-activité omniprésente ne permettaient pas aux exploitations de valoriser correctement leurs productions en filières longues, pourtant bien implantées sur le territoire (industries agroalimentaires de la viande, du lait...).

Les principaux débouchés des produits fermiers (fabriqués et transformés par les exploitants) sont les marchés de détails (plus de 100 marchés chaque semaine sur le territoire), la vente à la ferme, les points de vente de producteurs (8 magasins de producteurs existent aujourd'hui sur le territoire), et les réseaux de paniers type AMAP (17 recensées sur le territoire).

On note également le développement de plateformes d'approvisionnement et logistiques, souvent à l'initiative des producteurs, d'une part, mais également des commerçants, des restaurateurs et des cantines collectives d'autre part. Ce développement, qui requiert de nouvelles compétences, apparaît comme un chaînon manquant mais essentiel pour que les agriculteurs puissent commercialiser leurs productions, dès lors qu'elles portent sur des volumes importants. En effet, ces derniers considèrent qu'ils ne peuvent assurer, en plus des métiers de la production et de la transformation, ceux de la commercialisation et de la logistique.

2.3 La restauration hors domicile

La restauration collective (publique ou privée) constitue également un débouché important pour les productions locales, avec 27 % de produits locaux intégrés aux menus des structures publiques (écoles, résidences personnes âgées...), soit 10 300 repas fabriqués par jour.

Cela a également induit des dynamiques de structuration des exploitations et des activités intermédiaires afin de pouvoir assurer les approvisionnements en temps et en volume.

L'ALIMENTATION ET LES STÉPHANOIS

1. Des habitudes de consommation variées

Une enquête confiée par Saint-Etienne Métropole à l'institut de sondage BVA en 2021 laissait apparaître que 88 % des habitants de la métropole estimaient globalement facile d'avoir accès à une alimentation de qualité à proximité de leur lieu d'habitation – à l'exception néanmoins des quartiers prioritaires, moins achalandés.

Si l'emprise des grandes et moyennes surfaces reste notable, il faut cependant souligner que les tendances d'achat évoluent. La consommation des ménages se révèle fortement impactée par les diverses crises actuelles (sanitaire, énergétique, économique) et s'est adaptée à un contexte inflationniste, marqué par une baisse du pouvoir d'achat. Une étude qualitative menée par la CCI pour mesurer les effets de l'inflation sur la consommation en février 2023 a ainsi révélé que 85 % des personnes avaient modifié leur façon de consommer, dont 78 % pour l'alimentaire.

1.1 Les grandes et moyennes surfaces, format privilégié de distribution des ménages de Saint-Etienne Métropole

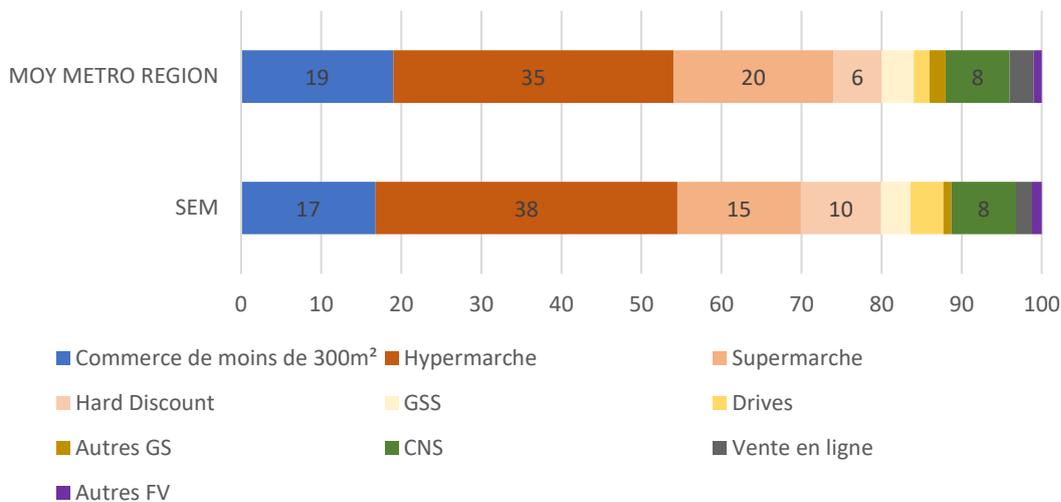
La 11^e enquête de la CCI portant sur les comportements d'achat des ménages, réalisée sur le périmètre Loire Sud en 2022, indique que les dépenses globales des habitants sont dédiées pour 52 % à l'alimentation – des dépenses alimentaires elles-mêmes en augmentation de 6 % depuis 2017.

Concernant les formats de distribution, trois grandes catégories sont à distinguer : les grandes surfaces de vente de plus de 300 m² (hypermarchés, supermarchés, hard discount et drives), les petits commerces ou commerces de moins de 300 m² (quel que soit leur localisation ou leur statut d'exploitation), et les commerces non sédentaires (les halles et les marchés principalement, mais aussi les foires et les salons).

Les comportements d'achat des ménages de la métropole se révèlent plus favorables aux grandes surfaces qu'aux autres formats de distribution, avec une emprise des grandes surfaces particulièrement marquée au niveau des dépenses alimentaires. La grande distribution reste ainsi le canal d'achat largement majoritaire, captant près de 72 % des dépenses des ménages (dont 40 % pour les seuls hypermarchés).

Les petits commerces de moins de 300 m² ne représentent que 20 % de l'emprise sur la métropole stéphanoise (un chiffre en-deçà de la moyenne des autres métropoles de la région AURA), tandis que les commerces non sédentaires sont le lieu de 8 % des achats (soit un chiffre d'affaires de 99 millions d'euros en alimentaire).

Dépenses par forme de vente en alimentaire (en % de la DC)



Si l'on se penche sur l'évolution des formats de distribution, les ménages se tournent de plus en plus vers le hard discount (+ 2 points), le commerce en ligne (+ 2 points), les grandes surfaces spécialisées (+ 1 point) et les halles et marchés (+ 1 point). Parmi ces derniers, certains se révèlent particulièrement attractifs sur la métropole comme les halles Mazerat et les marchés places Albert Thomas, Bellevue, Carnot et Jacquard à Saint Etienne. Cette évolution se fait cependant au détriment des petits commerces (- 3 points) et des hypermarchés (- 2 points).

Le hard discount tire son épingle du jeu grâce à un contexte économique contraint, l'inflation galopante étant propice au développement de ce type d'enseignes.

Les grandes surfaces spécialisées sont de leur côté plébiscitées en raison de leur adaptation aux nouvelles tendances de consommation (introduction du bio, du vrac etc.), tout comme le sont les commerces non sédentaires, qui mettent en avant l'offre locale (46 % des habitants de la Métropole interrogés déclarent ainsi acheter leurs produits locaux sur les marchés).

Concernant les formats perdants, il est à noter que si les hypermarchés restent les leaders du marché alimentaire, ces derniers souffrent néanmoins d'une image dépréciée : ils n'incarnent plus la modernité, y faire ses courses devient un symbole de corvée, voire de gaspillage ou d'une forme de complicité avec l'industrie agroalimentaire.

Quant aux commerces de moins de 300 m², ceux-ci n'ont pas profité de la progression des dépenses de consommation alimentaire sur la métropole stéphanoise et ne bénéficient pas de la tendance du « retour à la proximité », comme cela est le cas sur la région lyonnaise ou clermontoise.

1.2 L'assiette des Stéphanois à la loupe

Sur la composition des repas, la majorité des enquêtés dans le cadre de l'étude menée par la CCI déclare consommer une à plusieurs fois par semaine des fruits et légumes frais (96 %). Les consommateurs tendent également à remettre en cause le modèle de l'hyperconsommation et à accorder une importance accrue aux questions de bien-être, de santé et d'environnement, se montrant plus attentifs à la qualité et à la provenance des produits.

Dans l'ensemble c'est la consommation tout entière qui se veut plus responsable et collaborative. Cette tendance est accélérée par des scandales agroalimentaires répétés, générant une perte de confiance, voire une défiance, vis-à-vis des acteurs de la grande distribution. Les « consomm'acteurs » vont ainsi chercher à favoriser la proximité, voire acheter moins pour limiter les gaspillages.

a) La consommation de produits bio

Malgré la dispersion vers de nouvelles tendances de consommation responsables, le bio reste le repère de la transition alimentaire. Force est néanmoins de constater le décalage entre le niveau d'appétence déclaré par les répondants à l'enquête qualitative menée par la CCI et le niveau de consommation réelle des ménages métropolitains en matière de produits biologiques. Ainsi, le bio ne représente que 15 % des dépenses alimentaires des habitants de Saint-Etienne Métropole, alors même que 39 % des ménages déclarent en acheter fréquemment. Un taux qui grimpe à 47 % lors de la réalisation de l'enquête BVA en 2021 sur le même périmètre géographique, 21 % des répondants déclarant consommer du bio tous les jours ou presque.

Les circuits de distribution utilisés par les ménages pour réaliser ce type d'achat sont principalement les hypermarchés (27 %), les commerces de moins de 300 m² (19 %), ainsi que les commerces non sédentaires (14 %).

Les produits les plus plébiscités sont quant à eux principalement les œufs, le beurre et les yaourts (27 %), le thé et le café (24 %) et les fruits et légumes (22 %).

Après une phase de croissance exponentielle, le bio apparaît aujourd'hui en perte de vitesse pour plusieurs raisons :

- L'inflation : alors que le prix du panier moyen augmente, le pouvoir d'achat s'impose comme la première préoccupation des habitants. Les produits bio restant perçus comme chers, voire inaccessibles financièrement pour une part non négligeable de la population, leur consommation tend à diminuer. Pour certains cependant, le bio souffre davantage d'un problème d'image que d'un problème de prix, d'autant qu'avec l'inflation observée dans les grandes surfaces en 2022/2023, l'écart de prix avec le conventionnel s'est parfois trouvé réduit sur une certaine gamme de produits (pâtes, huiles, fruits et légumes).
- La perte de repère : la multiplication de marques ou de labels, à l'image du label HVE (Haute valeur environnementale) brouille encore un peu plus les repères des consommateurs et génère une forte confusion concernant le local et le bio, ainsi qu'une perte de confiance. Des études soulignent ainsi qu'une part croissante des consommateurs accordent autant de crédit au label « HVE » qu'au label « AB » (Agriculture Biologique), un état de fait qui n'est pas sans conséquence pour les agriculteurs et les distributeurs bio, confrontés à une demande en berne.

b) Le vrac

Alors que la vente en vrac avait quasiment disparu au profit du format préemballé, celle-ci est de nouveau en plein essor. Malgré un coup d'arrêt en 2020 avec la crise sanitaire, le vrac poursuit sa démocratisation en séduisant des consommateurs de plus en plus nombreux, soucieux de réduire l'impact de leur consommation sur la planète. Cette tendance s'inscrit dans une démarche « zéro déchet » et anti-gaspillage. 75 % des répondants à l'enquête de la CCI déclarent ainsi s'inscrire dans une démarche de réduction de déchets, et 84 % réutilisent leurs contenants. Parmi les produits les plus achetés en vrac figurent les biscuits, céréales et fruits secs à 56 %, les pâtes, le riz et l'huile à 45 %, le thé et le café à 27 %.

c) *Les produits locaux*

L'achat de produits locaux s'impose comme la tendance avec le niveau d'appétence le plus élevé (73 % d'achats fréquents). Ce sont majoritairement les fruits et légumes, le fromage et les viandes et volailles qui sont achetés localement, principalement sur les marchés. Les raisons qui expliquent un tel engouement sont multiples :

- La volonté de manger plus sainement (en privilégiant les produits de saison) et d'être rassuré sur l'origine des produits ;
- Le soutien à l'économie locale et la participation à une juste rémunération des producteurs ;
- Le respect de l'environnement.

Il convient néanmoins de garder à l'esprit que ces enquêtes sont fondées sur des bases déclaratives et que, pour de nombreux habitants, la représentation d'un « produit local » reste étroitement liée à la notion de proximité – y compris de proximité d'achat. Tous les commerces de proximité ne vendent cependant pas des produits locaux...

1.3 Un focus sur la restauration hors domicile

L'enquête « consommation » menée par la CCI en 2022 fait apparaître qu'en moyenne, un ménage de Loire Sud dépense 384 € par an pour se restaurer le midi (hors cantine d'entreprise, repas pris à domicile), soit +15 % en comparaison de la consommation moyenne en France. Globalement, chaque ménage consomme fréquemment en dehors de chez lui le midi :

- 49 % déjeunent dans un restaurant traditionnel au moins une fois par mois,
- 8 % des ménages ont recours à la livraison de repas (Uber Eats, Deliveroo...).

En ce qui concerne la restauration de loisirs, les ménages de Loire Sud dépensent en moyenne 1 084 € par an pour se restaurer le soir et le week-end, soit 9 % de plus que la moyenne française. 10 % des ménages du territoire déclarent ne jamais se rendre dans un restaurant traditionnel. Comme pour la restauration du midi, les ménages ont recours à la livraison de repas (11 % l'utilisent au moins une fois par mois).

La restauration collective apparaît de fait comme un levier potentiel de développement des circuits courts, et plus particulièrement la restauration hors domicile publique. Les dispositions mises en place par la loi EGAlim (à savoir, l'obligation pour la restauration collective d'introduire *a minima* 50 % de produits de qualité et durables dans leurs menus, dont au moins 20 % de produits biologiques) pour inciter les cantines scolaires à utiliser des produits durables et de qualité, ont accentué ce mouvement.

Afin d'articuler loi EGALIM tout en favorisant l'approvisionnement local, plusieurs initiatives ont émergé sur le territoire parmi lesquelles :

- un accompagnement technique et financier de la part de la Métropole stéphanoise, qui permet de sensibiliser et d'accompagner les 53 communes membres à se fournir, à cuisiner des denrées locales et labélisées, des produits bruts et de saison, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à proposer des plats végétariens ;
- l'organisation des « Rendez-Vous de l'alimentation de proximité » avec pour objectifs de :
 - o faciliter l'interconnaissance entre les acteurs de l'offre de produits locaux du territoire (productions fermières et artisanales) et de la demande alimentaire locale (artisans, restauration commerciale et collective, grossistes et autres GMS) ;
 - o favoriser l'approvisionnement en produits agricoles et artisanaux d'origine local et bio local dans la restauration collective notamment.

Actuellement sur Saint-Etienne Métropole, à l'échelle de ses 53 communes, il est produit quotidiennement plus de 16 000 repas par jour pour les écoles élémentaires, les crèches et les établissements pour personnes âgées (dont le portage de repas à domicile). Une enquête menée auprès des communes met en valeur des chiffres qui démontrent un réel intérêt des collectivités en faveur d'un approvisionnement local et durable pour la restauration collective :

- la part de produits avec des signes de qualité (SIQO) utilisés dans la restauration collective des communes est de 42 %, dont 24,5 % de produits biologiques ;
- presque toutes les communes proposent un menu végétarien au moins une fois par semaine.

1.4 L'alimentation des étudiants

L'enquête « Let's Food » du RESES *En 2022, les étudiants ont encore faim* pointe le fait que l'alimentation représente une variable d'ajustement budgétaire pour les étudiants, qui adaptent leur régime alimentaire en fonction de leurs revenus. 34 % des étudiants estiment ainsi avoir une alimentation déséquilibrée.

Si la problématique financière constitue un facteur prépondérant, les freins à une alimentation équilibrée sont cependant multiples. Parmi les raisons les plus mises en avant figurent ainsi le manque d'équipement de cuisine (25 % des étudiants s'estiment sous-équipés), le manque de temps pour faire les courses et cuisiner – des activités jugées non prioritaires pour des étudiants par ailleurs sollicités par une diversité d'activités de loisirs, culturelles et sociales, notamment de la décohabitation –, mais aussi le manque de connaissance sur les repères nutritionnels et le peu de compétences culinaires.

Concernant le contenu des assiettes, une autre étude, réalisée par France Info en février 2024 sur un échantillon de 1 058 personnes âgées de 15 ans et plus souligne que 66 % des 15-24 ans mangent régulièrement des fruits et légumes, et que 60 % mangent une fois par mois au fast-food. La facilité et la rapidité sont plébiscitées par une majorité des jeunes notamment le midi, une tendance qui se traduit par une consommation très forte de plats tout préparés.

Enfin, les diverses crises actuelles (sanitaire, énergétique, économique) ont contribué à aggraver les inégalités alimentaires et mis en exergue les difficultés rencontrées par un nombre croissant de citoyens pour accéder à une alimentation de qualité, au premier rang desquels les étudiants. Opérateurs de l'aide alimentaire, CCAS et épiceries sociales et solidaires font ainsi état d'une hausse significative de la proportion de jeunes/étudiants en situation d'urgence.

Si la précarité jeune/étudiante demeure difficilement quantifiable et le non-recours élevé, il est estimé que plus de 1 000 étudiants stéphanois seraient aujourd'hui en situation de précarité. La fréquentation de l'épicerie sociale stéphanoise AGORAE, accessible uniquement aux étudiants, ne cesse d'augmenter et, en 2022, 55 % des demandes déposées dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté avaient pour finalité l'aide alimentaire.

2 **Un territoire marqué par une forte précarité alimentaire**

En 2023, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS ARA) a commandé et financé un état des lieux de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau de cinq départements (Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire, Haute-Savoie), dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce travail a été confié à l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) et permet de bénéficier d'une première vision d'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Ce sont ces éléments qui sont repris dans le cadre de ce diagnostic, avec une attention plus particulière portée à la situation de la métropole stéphanoise.

2.1 La caractérisation de la précarité alimentaire sur le territoire

Un préalable, avant toute chose, est d'éclaircir la notion de « précarité alimentaire ». Dans le cadre du présent diagnostic, le choix a été fait de retenir la définition proposée par Dominique Paturol (*Insécurité alimentaire et précarité alimentaire*), selon laquelle la précarité alimentaire est « **la conjonction entre une situation de pauvreté économique et une série d'empêchements socioculturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable** ».

S'il est difficile de mesurer la précarité alimentaire et sa répartition sur un territoire, **un ensemble d'indicateurs existent qui contribuent à appréhender la part de publics susceptibles de basculer dans une situation de précarité alimentaire** : percevoir un revenu inférieur au seuil de pauvreté, être bénéficiaire des minimas sociaux, résider en quartier prioritaire ou en logement social, avoir un faible niveau d'études, être une famille monoparentale ou une famille de 3 enfants ou plus etc. sont autant de facteurs de risques.

L'étude nationale conduite auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires de la Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA) en 2022, ainsi que l'étude de l'Insee menée en 2021, permettent de préciser les profils des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire en France :

- l'âge moyen des personnes est de 49 ans ;
- 71 % sont des femmes ;
- 41 % sont des personnes seules ;
- 31 % en famille monoparentale ;
- 83 % n'ont pas d'emploi ;
- 27 % sont chômeurs ;
- 17 % sont retraités ;
- 94 % vivent sous le seuil de pauvreté.

Au niveau de Saint-Etienne Métropole, les indicateurs globaux de précarité apparaissent **supérieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales**, avec un revenu médian inférieur et des taux de pauvreté et de chômage nettement supérieurs à ces moyennes.

55 % de la population métropolitaine est couverte par au moins une prestation CAF en 2022 et un tiers des foyers allocataires vit sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 euros mensuels.

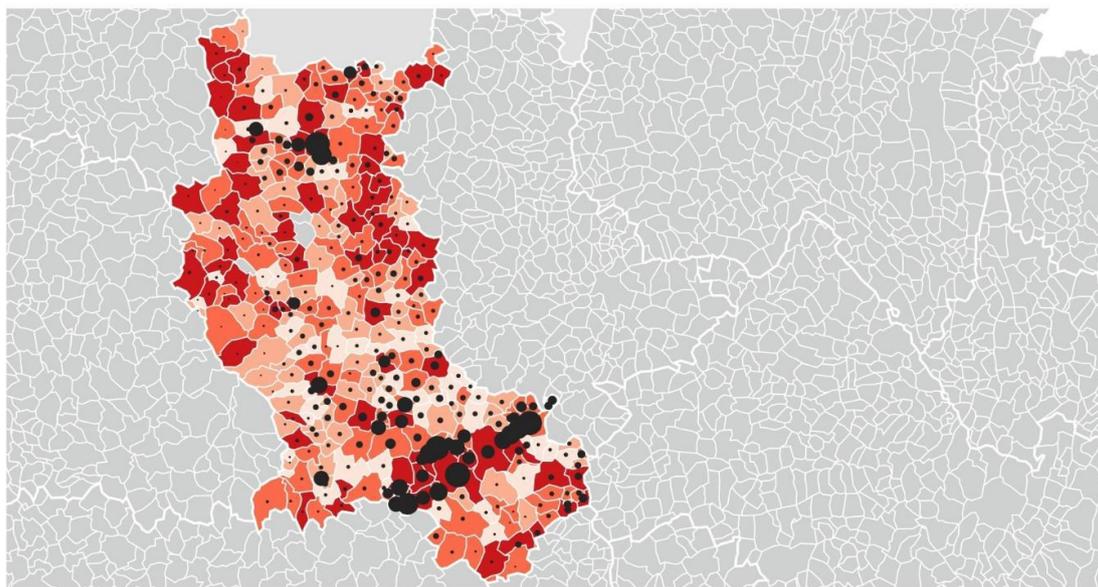
2 habitants de Saint-Etienne Métropole sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté (28 % de la population à l'échelle de la ville de Saint-Etienne), c'est-à-dire avec moins de 60 % du revenu médian de la population.

Données Insee (2021)	Saint-Etienne Métropole	Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Population	406 257 personnes	769 029 personnes	8 114 361 personnes	67 408 052 personnes
Taux de pauvreté	20 %	15,8 %	13,3 %	14,5 %
Taux de chômage	10,5 % des actifs (14,8 % des 15-64 ans)	8,7 % des actifs (11,8 % des 15-64 ans)	7,9 % des actifs (10,3 % des 15-64 ans)	9,1 % des actifs (12,1 % des 15-64 ans)

Données Insee (2021)	Saint-Etienne Métropole	Loire	Auvergne-Rhône-Alpes	France
Médiane du revenu disponible	21 150 € par unité de consommation	21 970 € par unité de consommation	23 800 € par unité de consommation	22 400 € par unité de consommation
Part des familles avec 3 enfants ou plus de – 25 ans	12,3 %	10,3 %	9,2 %	9,1 %
Part des personnes âgées de 75 ans ou +	10,9 %	11,2 %	9,7 %	9,6 %
Part des familles monoparentales*	16,8 %	14,4 %	14,8 %	16,6 %
Part des ménages d'une personne	41,4 %	38,4 %	38,2 %	38,1 %
Part des non ou peu diplômés	23,6 %	22,8 %	18,9 %	20,4 %

*sur l'ensemble des ménages composés d'une seule famille

En s'appuyant sur les facteurs de risques recensés par la littérature, la **méthode de scoring** mobilisée par l'Ansa dans son état des lieux **compare la part des personnes à risques de précarité alimentaire entre les communes de la Loire**. La méthode réunit plusieurs indicateurs socio-économiques permettant d'émettre des hypothèses concernant la répartition des personnes à risque de précarité alimentaire. Les communes du département se trouvent ainsi **divisées en 4 catégories**, selon leur part plus ou moins importante de publics ayant des risques de basculer dans une situation de précarité alimentaire, et donc d'avoir besoin de recourir à une aide alimentaire.



basemap from Admin Express IGN 2017



Made with Khartis

Les communes métropolitaines de fond de vallée (Saint-Etienne et sa périphérie, communes de la vallée de l'Ondaine et de la vallée du Gier), qui sont aussi les plus peuplées, apparaissent particulièrement vulnérables (les communes avec le score le plus élevé disposent de fait d'une part plus importante de personnes à risques en comparaison aux autres communes du département).

EPCI	Libellé	Population municipale	Scoring	Géographie prioritaire	Equipements et services
Saint-Etienne Métropole	Le Chambon-Feugerolles	11 857	18	Oui (QPV et territoire vulnérables)	Centre intermédiaire d'équipement et de services
Saint-Etienne Métropole	Firminy	16 953	18	Oui (QPV et territoire vulnérables)	Centre structurant
Saint-Etienne Métropole	Saint-Chamond	35 309	18	Oui (QPV et territoire vulnérables)	Centre structurant
Saint-Etienne Métropole	Rive-de-Gier	15 086	17	Oui (QPV)	Centre structurant
Saint-Etienne Métropole	Saint-Etienne	174 082	17	Oui (QPV et territoire vulnérables)	Centre majeur
Saint-Etienne Métropole	Andrézieux-Bouthéon	10 108	16	Oui (QPV)	Centre structurant
Saint-Etienne Métropole	La Grand-Croix	5 100	16	Oui (QPV)	Centre intermédiaire d'équipement et de services
Saint-Etienne Métropole	Lorette	4 746	16	Non	Centre intermédiaire d'équipement et de services
Saint-Etienne Métropole	La Ricamarie	7 943	16	Oui (QPV)	Centre intermédiaire d'équipement et de services
Saint-Etienne Métropole	Saint-Paul-en-Jarez	4 793	15	Oui (QPV)	Centre local d'équipements et de services
Saint-Etienne Métropole	Unieux	8 448	15	Oui (territoire vulnérable)	Centre intermédiaire d'équipement et de services

Dans la Loire, **3 EPCI concentrent les trois quarts des communes les plus à risques** (avec un score égal ou supérieur à 15, 18 étant le score maximal attribué dans le cadre de la présente étude) : Saint-Etienne Métropole et les communautés d'agglomération Roannais Agglomération et Loire Forez Agglomération.

Parmi les 23 communes les plus à risques, **11 sont situées dans la métropole de Saint-Etienne**, avec une plus forte densité d'habitants et de nombreux quartiers QPV. Si ces communes concentrent des difficultés sociales fortes, elles enregistrent aussi pour la plupart une **plus forte couverture d'équipements et de services**.

Des risques existent aussi dans les territoires ruraux. Résider dans une commune rurale provoque un éloignement de l'offre de services et suppose de **parcourir une distance plus longue pour accéder à l'offre alimentaire classique ainsi qu'à l'aide alimentaire**.

Néanmoins, et malgré ces problématiques de mobilité et de manque d'équipement, les communes rurales se caractérisent aussi par **une faible visibilité de la pauvreté** et des « représentations collectives » multiples, sous-tendant souvent dans les esprits une solidarité locale comme « filet de sécurité » (ce que soulignent les travaux de recherche conduits par Mathilde Ferrand).

2.2 La lutte contre la précarité alimentaire : des initiatives nombreuses mais éparées

a) *Les acteurs engagés en matière de solidarité alimentaire sur le territoire*

→ Les acteurs institutionnels

- La **Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Loire** a la mission de coordonner la lutte contre la précarité alimentaire (instructions de 2020) et finance des actions via le BOP 304 et la stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté, devenue « Pacte local des solidarités ». Un conventionnement pluriannuel a été établi entre la DDETS et Saint-Etienne Métropole pour la période 2024-2027, qui permet notamment de soutenir et d'amplifier les actions menées sur le territoire en matière de solidarité alimentaire.
- Le **Département** est le chef de file de l'action sociale et agit dans ses champs de compétences : Protection Maternelle Infantile (PMI), protection de l'enfance, insertion (notamment des bénéficiaires RSA), autonomie (des personnes âgées handicapées) et accueil et accompagnement social des personnes. S'il n'a pas de compétence propre en matière de lutte contre la précarité alimentaire, le Département de la Loire agit tout de même par plusieurs biais :
 - Les travailleurs sociaux et référents de parcours interviennent sur l'ensemble du territoire et dirigent les personnes accompagnées vers les dispositifs d'aide adaptés.
 - Des aides financières individuelles sont attribuées au titre de l'aide vitale : les allocations mensuelles au titre de l'aide vitale (aide alimentaire, aide pour l'accès à la cantine et dépenses d'hygiène de première nécessité), les secours d'urgence enfance (aide alimentaire), le Secours exceptionnel (aide alimentaire pour les publics sans enfants) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD), fonds copiloté et cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire.
 - Des subventions sont également versées en fonctionnement aux associations d'aide alimentaire (la Croix-Rouge française, la Banque alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire etc.).
 - Le Département cofinance par ailleurs de l'aide au poste et de l'aide à l'Accompagnement des Chantiers d'Insertion (ACI) dont un jardin d'insertion sur le territoire métropolitain (le Jardin de Valériane sur Rive-de-Gier).
- Dans le cadre de leurs missions d'action sociale et de lutte contre l'exclusion, les **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** interviennent dans le champ de l'aide alimentaire sous des formes majoritairement financières (chèques et bons alimentaires). Selon leurs orientations, les CCAS peuvent aussi distribuer des colis, porter des épiceries sociales, soutenir les associations sous la forme de subventionnement ou de mise à disposition de locaux, ou encore jouer un rôle de coordinateur des acteurs. Une série de rencontres réalisées en 2021 par les techniciens

métropolitains avec les CCAS de 11 des 12 communes de Saint-Etienne Métropole concernées par la « politique de la ville » a permis d'identifier plus précisément les modalités d'intervention des CCAS présents sur la métropole.

Communes concernées	Actions proposées par les CCAS (en 2021)
Andrézieux-Bouthéon	Distribution de bons alimentaires à utiliser en grande surface
Le Chambon-Feugerolles	Système de commande en ligne (avec l'appui d'un travailleur social), suivi d'un drive chez Carrefour Un conventionnement avec l'association RRT Global Food pour la remise de colis (« seaux »)
Firminy	Gestion d'une épicerie sociale
L'Horme	Distribution de bons alimentaires à utiliser en grande surface
La Ricamarie	Distribution de bons alimentaires à utiliser en grande surface Un partenariat avec l'association Ric Solidarité pour la remise de colis gratuits
Rive-de-Gier	Distribution de chèques d'accompagnement personnalisé
Roche-la-Molière	Gestion d'une épicerie sociale
Saint-Chamond	Conventionnement avec l'association Le Panier Couramiaux pour la distribution de colis (1€ par adulte et 0,5 € par enfant)
Saint-Etienne	Distribution de bons alimentaires Coordination de l'opération « Colis d'été » (remise de colis lors de la période de fermeture estivale des associations)
Saint-Paul-en-Jarez	Distribution de bons alimentaires
Unieux	Distribution de tickets services pour utilisation dans les commerces de proximité Délégation de l'aide alimentaire aux Restos du Cœur pour la livraison de repas/colis

→ ***Les opérateurs de l'aide alimentaire***

Les grands acteurs « têtes de réseau » sont tous présents sur le territoire métropolitain : Restaurants du Cœur, Banque alimentaire, Secours Populaire, Croix-Rouge, Secours Catholique. Leurs organisations, structurées aux niveaux national et régional et/ou départemental, leur permet d'impulser une dynamique au niveau départemental et de fonctionner quasiment en autonomie, de manière très professionnalisée.

Les données du SIAA (Système d'Information de l'Aide Alimentaire), qui compile les données des associations habilitées nationales et des 16 associations habilitées au niveau régional, font état de **54 533 bénéficiaires et 3 361 tonnes de denrées distribuées dans la Loire en 2021**. Ces données peuvent inclure des doubles comptes de bénéficiaires ou des erreurs de saisie, mais donnent un ordre de grandeur, correspondant à 7 % de la population du département.

- La **Banque alimentaire** apporte une aide alimentaire à 23 000 bénéficiaires, par le biais de ses 65 associations partenaires dans la Loire, dont 11 CCAS (7 sur Saint-Etienne Métropole). L'association, qui a son siège à Saint-Etienne, y dispose également d'un entrepôt de 1 500 m², de zones de stockage ainsi que d'un atelier de transformation (pour la transformation de fruits ne pouvant être

distribués en confitures et en pâtes de fruits). La Banque alimentaire compte 4 salariés, dont 3 basés à Saint-Etienne. 2 117 tonnes de nourriture sont distribuées chaque année. Les commandes sont informatisées et préparées à l'avance. Les ramasses ont lieu le matin (entre 6 h et 7 h) ; les produits sont ensuite pesés, triés puis répartis entre les associations, qui viennent chercher leurs denrées le matin même. La Banque alimentaire livre de rares associations (notamment l'Asile de nuit) ne disposant pas de véhicules adaptés au transport des denrées.

- La **Croix-Rouge française** comporte 6 unités locales dans la Loire, dont 3 sur la métropole stéphanoise (Saint-Etienne, Firminy et Pays du Gier). Toutes sont axées sur la lutte contre la précarité alimentaire, à l'exception de l'unité du Gier, afin de ne pas « concurrencer » le travail réalisé par l'association d'aide alimentaire le Panier Couramiauud sur Saint-Chamond. Deux types de distribution sont proposées : au sein des locaux des unités locales ou en itinérance en milieu rural (« Croix-Rouge sur Roue »).
- Les « **Restos du Cœur** » viennent en aide à 15 000 personnes, dont 1 500 familles sur Saint-Etienne. L'association dispose de 18 centres sur la Loire, avec un siège et un entrepôt à Saint-Etienne. Un centre itinérant a été mis en place à l'est du département, qui ne s'adresse cependant pas aux habitants de la métropole stéphanoise.
- Le **Secours Catholique** compte 26 équipes locales, réparties sur quatre territoires de la Loire : le Roannais, le Forez-Lyonnais, Saint-Etienne et l'Ondaine, et le territoire Gier-Pilat. L'association mène deux actions principales en matière d'aide alimentaire : l'attribution d'aides financières et de chèques alimentaires sur orientation de travailleurs sociaux, et la gestion de jardins partagés (certains avec parcelles individuelles, d'autres uniquement en culture collective). En 2022, et à l'échelle du département de la Loire, 649 ménages ont été concernés par l'attribution par le Secours Catholique d'une aide financière liée à l'aide alimentaire.
- Le **Secours Populaire** s'articule autour d'une fédération départementale (dont le siège est à Saint-Etienne), de 12 comités locaux (dont 6 implantés sur le territoire métropolitain) et de 6 antennes (5 sur la métropole). Tous les comités ont une activité de distribution alimentaire, à la différence des antennes qui prennent en charge d'autres services (seules les antennes de Feurs et Saint-Etienne interviennent en matière d'aide alimentaire). Deux types de distribution alimentaire sont assurées : via un « libre-service alimentaire » sur Saint-Etienne, contre une participation de 1 euro, et par le biais de distributions accompagnées, où les familles choisissent les produits en étant accompagnées par des bénévoles.

Au côté de ses grands opérateurs interviennent de nombreuses associations de lutte contre la précarité qui proposent, à titre principal ou de manière ponctuelle, une aide alimentaire. Du fait de la diversité de leurs missions et de leurs champs d'intervention (bon nombre de ces associations sont des acteurs de l'hébergement, qui jouent également un rôle dans la lutte contre la précarité alimentaire des personnes en situation de grande exclusion), toutes ne sont pas identifiées formellement dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, et ne prennent donc pas part aux groupes de travail impulsés par Saint-Etienne Métropole.

→ **Les épiceries sociales et solidaires**

Les épiceries sociales et solidaires s'apparentent à des commerces de proximité, mêlant aide alimentaire et accompagnement social. Elles permettent à des publics en difficulté d'acquérir des produits à un coût limité (entre 10 et 30 % de leur valeur marchande). Si la majorité d'entre elles n'est accessible qu'à un public orienté par des travailleurs sociaux (épiceries dites « sociales », avec accès souvent conditionné à la définition d'un projet personnel), d'autres font le choix de la mixité en

recevant également un public « solidaire », disposé à effectuer ses achats à prix coûtant ou à un prix supérieur à celui du marché.

Saint-Etienne Métropole compte 9 épicerie sociales sur son territoire, intégrées à deux grands réseaux : le GESRA (Groupement des Epicerie Sociales et solidaires Rhône-Alpes Auvergne) et le réseau national ANDES. Le pilotage des épicerie est soit communal, soit associatif. Deux épicerie ont été mises en place par des centres sociaux situés sur Saint-Etienne (Le Cabas, portée par l'Espace Boris Vian, et l'épicerie du centre social Alfred Sisley), et une troisième est en cours de structuration sur le quartier du Crêt-de-Roch, portée par la Maison du Crêt-de-Roch.

Localisation de l'épicerie	Dénomination	Pilotage	Réseau
Andrézieux-Bouthéon	Epicerie Solidaire des 4 Ponts	Associatif	GESRA
Firminy	Epicerie du Pont de Layat	Communal (CCAS)	GESRA
Roche-la-Molière	Panier Rouchon	Communal (CCAS)	GESRA
Saint-Etienne	Le Cabas	Associatif (Espace Boris Vian)	GESRA
Saint-Etienne	Epi'Soleil	Associatif (Association Familiale Protestante)	GESRA
Saint-Etienne	AGORAE	Associatif (FASEE – association étudiante)	ANDES
Saint-Etienne	Epicerie solidaire Sisley	Associatif (Centre social Sisley)	ANDES
Saint-Etienne	(à venir)	Associatif (Maison de quartier du Crêt-de-Roch)	(à venir)
Saint-Jean-Bonnefonds	Epicerie Saint-Jean-Bonnefonds	Communal	GESRA
Sorbiers	Epicerie Sorbiers	Communal	GESRA

Ces épicerie sont adhérentes à la Banque alimentaire. L'inscription dans un réseau, que ce soit le GESRA ou l'ANDES, leur permet également de bénéficier d'un catalogue de produits complémentaires, issus notamment pour partie de l'agriculture biologique.

→ **Les nouveaux acteurs de la solidarité alimentaire**

Ces dernières années, et dans le sillage de la crise sanitaire, de nouveaux acteurs se sont emparés de la question du « bien manger pour tous », mettant en place des dispositifs permettant de faciliter l'accès des publics précaires à une alimentation saine et durable. Ces dispositifs, s'ils ne s'adressent pas aux personnes en situation d'urgence alimentaire, permettent néanmoins aux familles aux revenus modestes d'acquérir des produits frais locaux, ou des produits secs issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable, à un coût particulièrement resserré. Ces initiatives s'articulent ainsi avec les actions d'aide alimentaire à proprement parler, dans une logique de « parcours de l'utilisateur ».

- Des acteurs comme les **AMAP** ou les **Jardins de Cocagne** (à l'instar du Jardin de Valériane, à Rive-de-Gier) ont développé une offre de paniers à tarifs solidaires, en articulation avec certains CCAS et centres sociaux du territoire.

- Le projet **VRAC (Vers un Réseau d'Achats en Commun)** a été fondé à Lyon et se diffuse depuis dans de nombreux quartiers prioritaires (QPV) en France. VRAC développe des commandes groupées de produits de qualité à prix coûtant, favorisant l'accès des habitants aux revenus modestes à des denrées bios et/ou issus du commerce équitable, essentiellement secs. Quatre groupements existent à ce jour sur le territoire métropolitain : deux sur la ville de Saint-Etienne (La Cotonne-Montferré et Tarentaize-Beaubrun) et deux dans l'Ondaine (Firminy et Le Chambon-Feugerolles).

- Encore peu identifiés sur le champ alimentaire, les **centres sociaux (CS)** sont de plus en plus nombreux à porter des actions fédératrices autour de l'alimentation, afin de développer localement le pouvoir d'agir et le lien social, notamment via l'organisation de repas (goûters des enfants, repas partagés, ateliers cuisines) ou la conduite d'activités de jardinage (jardins partagés, maraichage solidaire). Plusieurs centres sociaux du département portent ainsi des projets transversaux, axés aussi bien autour de l'alimentation et/ou de la solidarité alimentaire que de la sensibilisation à l'environnement, engageant des actions ambitieuses à l'échelle de leur quartier d'implantation (ouverture d'épiceries sociales et solidaires, développement d'une ferme maraîchère d'insertion par le centre social Sisley etc.).
 La **Fédération des centres sociaux de la Loire et la Haute-Loire** est soutenue dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet "**Mieux manger avec les centres sociaux**". Elle est accompagnée pour ce faire par l'Ansa. 9 projets locaux ont été initiés dans ce cadre par les centres sociaux, dont 8 sur le département de la Loire et 4 sur Saint-Etienne Métropole, portés par les centres sociaux Cré'Actifs (Chambon-Feugerolles), Soleil Levant (Firminy), Alfred Sisley (Saint-Etienne) et Arlequin (Saint-Etienne). Le projet vise à lutter contre la précarité alimentaire grâce à l'action des centres sociaux :
 - dans une perspective économique, en agissant sur l'offre alimentaire via des groupements d'achats et des paniers solidaires ;
 - dans une perspective sociale, en favorisant la participation des personnes et en organisant des moments conviviaux et de sensibilisation, via des ateliers, des repas partagés, des événements autour de l'alimentation.

- Enfin, des **restaurants sociaux et cantines partagées** ont essaimé sur la métropole, qui proposent des repas à prix libre, favorisant le « faire ensemble », la création de lien social tout autant qu'une alimentation de qualité accessible à tous. C'est le cas par exemple de la Cantine participative La Tablee, implantée sur le quartier du Crêt-de-Roch, et de la cantine Terrain des Saveurs, située sur le quartier de Tarentaize à Saint-Etienne.

b) Un écosystème d'acteurs riche mais manquant de structuration et de coordination

Saint-Etienne Métropole peut compter sur **un écosystème riche et une forte mobilisation du secteur associatif** en matière de la lutte contre la précarité alimentaire, en particulier en milieu urbain, au niveau de Saint-Etienne et des vallées du Gier et de l'Ondaine. Le maillage territorial apparaît efficace, avec une couverture satisfaisante des besoins en termes d'actions de solidarité alimentaire - l'accès global à une alimentation de qualité demeurant toutefois plus problématique dans les QPV, en raison d'une offre peu présente ou insuffisamment diversifiée.

Une **large place est accordée à l'expérimentation et les initiatives proposées se révèlent plurielles**, de manière à répondre aux spécificités de chaque territoire, voire de chaque quartier – un travail minutieux, aucune réponse unique ou « solution miracle » ne pouvant être apportée de façon automatique sur l'ensemble du territoire.

Tous les acteurs s'accordent cependant pour dire qu'il subsiste très probablement des **zones blanches** sur la Loire, **particulièrement en milieu rural et dans des territoires plus reculés et montagneux**, comme les monts du Pilat au sud du département. Sont également évoqués des problèmes de mobilité qui augmentent la difficulté d'accès à une offre alimentaire, en particulier dans un contexte d'inflation qui oblige les familles les plus précaires à limiter les trajets. Les acteurs de terrain relèvent également la difficulté pour les personnes à solliciter une aide alimentaire en milieu rural, en raison du caractère tabou de l'aide alimentaire – et de la pauvreté en général – et de l'impossibilité de l'anonymat.

L'analyse des différentes formes d'intervention proposées par les acteurs de la solidarité alimentaire permet *in fine* de catégoriser les réponses apportées en trois catégories, selon le degré de précarité constatée :

- **Une aide d'urgence, inconditionnelle et gratuite**, prenant généralement la forme de bons alimentaires ou d'aide liquide d'urgence (remise notamment par les CCAS), ou se traduisant par la distribution de repas chauds ;
- **Une aide conditionnelle** (distribution de bons ou de colis, accès aux épiceries sociales...) sur prescription d'un travailleur social ;
- **Des initiatives, majoritairement associatives, à destination de foyers aux revenus modestes**, ne pouvant prétendre à l'aide alimentaire ou ne souhaitant pas y recourir (groupements d'achats, cantines partagées de quartier...).

Ces différents niveaux d'intervention doivent progressivement être articulés, dans une logique de « parcours usager », afin de permettre une réelle continuité de l'aide et de gagner en lisibilité.

Plus globalement, ce sont l'ensemble des initiatives menées qui doivent être **mieux coordonnées**, l'absence de cadre commun d'intervention faisant courir le risque d'un éparpillement et d'un épuisement des forces en présence. C'est ce manque global de structuration qui a conduit les acteurs à se mettre autour de la table et à réfléchir conjointement à une **ébauche de gouvernance** en 2024, de manière à favoriser l'interconnaissance, assurer une réelle complémentarité entre les dispositifs, éviter les « doublons », renforcer l'efficacité des actions mises en place et faciliter l'élaboration d'outils collectifs et la mise en commun des moyens.

Parmi les autres difficultés rencontrées et freins à lever peuvent également être soulignés :

- **Un taux de non-recours important**, notamment de la part des plus jeunes et des personnes âgées ;
- Une absence de consommation de produits frais, ou de repas équilibrés, qui **ne tient pas au seul paramètre financier mais relève d'une pluralité de raisons** : manque de temps, d'équipement ou d'espace pour cuisiner, manque de connaissance ou de savoir-faire, épuisement physique et moral, habitudes culturelles, dimension symbolique forte et faisceau de « représentations » (« produits bobos », austères etc.).

2.3 Un changement progressif de paradigme

Toutes les associations d'aide alimentaire constatent une **baisse des volumes récoltés lors des ramasses et des collectes**, conséquence des prix chocs/soldes pratiqués en magasin, de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat d'une partie de la population. En parallèle à la diminution des volumes, **la qualité dégradée des produits récoltés (en particulier des fruits et légumes frais) et le manque de diversité** posent question. Les Restos du Cœur refusent ainsi les marchandises ne pouvant être distribuées. La Croix Rouge tente de « jeter le moins possible », mais se trouve parfois dans l'obligation de le faire, lorsque des produits frais à la limite du pourrissement sont récupérés. En 2021, le CCAS de Saint-Etienne a dû jeter un tiers des produits frais reçus avant distribution. La Banque alimentaire affirme de son côté travailler avec les magasins pour que les denrées soient triées en amont, mais les équipes sont généralement contraintes d'effectuer un deuxième tri. L'association relève également la difficulté de mener un tri optimal alors que les denrées sont récupérées et distribuées le matin-même.

Dans un contexte d'augmentation des besoins en aide alimentaire et d'une baisse des approvisionnements issus de la collecte et du FSE+, **la place des achats dans le modèle d'approvisionnement des associations est finalement interrogée et pourrait finir par représenter une part prépondérante des denrées distribuées** (jusqu'à 60 % pour la Croix-Rouge).

De manière plus large encore, ces dernières années, c'est le système de l'aide alimentaire « institutionnalisée » dans son ensemble – et le modèle agro-alimentaire tout entier – qui fait l'objet de **critiques de plus en plus vives** et de nombreuses voix s'élèvent qui appellent à faire bouger les lignes. Les sujets de questionnement ne manquent pas :

- « **crise** » du **bénévolat**, sur lequel repose l'essentiel du système de l'aide alimentaire,
- reconnaissance croissante de la **violence inhérente au système** (stigmatisation des personnes accompagnées, perte d'autonomie et de liberté de choix, sentiment d'humiliation),
- remise en cause de la **qualité des denrées distribuées** et critique de l'impact physique et psychologique de l'aide (problèmes de santé dus à une alimentation peu qualitative et très transformée, désocialisation),
- dénonciation des effets induits par la loi Garot (les personnes en situation de précarité apparaissant par certains aspects comme des « poubelles éthiques » à qui sont destinés les surplus de l'agro-industrie – les entreprises ayant par ailleurs la possibilité de défiscaliser les dons effectués auprès de l'aide alimentaire au nom de la lutte contre le gaspillage alimentaire),
- dénonciation de la charge endossée par les associations pour trier les denrées,
- volonté de rémunérer plus justement les acteurs agricoles...

Ce mouvement s'accompagne de la prise en compte de notions jusque-là absentes de l'aide alimentaire « classique » : **participation, autonomisation, choix, mixité des publics, aller-vers...** Un changement qui se retrouve désormais dans les mots utilisés et donne lieu à un glissement sémantique progressif (de « l'aide alimentaire » à la « solidarité alimentaire », de « bénéficiaires » à « usagers »).

Ainsi, si la problématique de la précarité alimentaire a longtemps été envisagée au travers du **seul prisme de la sécurité alimentaire et de la redistribution de denrées**, en privilégiant une approche nutritionnelle et quantitative de l'alimentation, un changement de paradigme s'est opéré et de nombreuses actions ont vu le jour qui ne se focalisent pas uniquement sur la fonction nourricière de l'alimentation mais considèrent également sa **vocation sociale et culturelle**.

Favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité ne saurait de fait se limiter à la seule amélioration de l'accessibilité physique et financière des personnes vulnérables à des produits plus qualitatifs, mais implique de promouvoir également l'inclusion sociale des personnes les plus défavorisées. La notion d'accessibilité renvoie *in fine* à des dimensions distinctes : spatiale, économique, pratique et culturelle.

Sous l'impulsion de nouveaux acteurs, et pour répondre aux difficultés auxquelles ils sont confrontés, les grands opérateurs de l'aide alimentaire s'interrogent de plus en plus sur leurs pratiques et **inventent d'autres modèles**. C'est le cas des Restos du Cœur, qui ont mis en place un jardin solidaire sur Rive-de-Gier leur permettant de cultiver des légumes bio. C'est ainsi aussi que le Secours Catholique développe des groupements d'achats dans la vallée du Gier, que le Secours Populaire a initié un marché de producteurs solidaire sur Saint-Etienne et l'Ondaine, ou que la Banque alimentaire a mis en place des partenariats avec des producteurs ligériens afin de procéder à l'achat de produits frais locaux (alors même que les Banques alimentaires ne fonctionnaient auparavant que par dons, ce qui a donné lieu à une évolution de leur charte).

Enfin, un collectif d'associations réfléchit à la mise en place, sur le territoire stéphanois, d'une **caisse sociale de l'alimentation inspirée du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation**. Ce « Collectif solidarité alimentaire » est né du regroupement de plusieurs structures investies autour des questions d'alimentation et de solidarité à Saint-Etienne (Terrain d'entente, la Fourmilière, la Cantine

Participative, les AMAP de la Loire, De la Ferme au Quartier, VRAC Saint Etienne, la Biocoop des Arcades, le magasin de producteurs Au terroir, CoopSol42, la Fabrique de la Transition...) avec pour objectif de « rendre accessible au plus grand nombre, et notamment aux personnes aux revenus modestes, les produits alimentaires de qualité, tout en soutenant celles et ceux qui les produisent et les distribuent, et en sortant d'une logique d'aide alimentaire ».

3. La prise en compte croissante des enjeux de santé

3.1 Un territoire marqué par d'importantes inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

a) *Le contexte territorial et l'état de santé de la population*

Si la métropole stéphanoise apparaît comme une métropole jeune, avec **un quart de sa population âgé de moins de 20 ans**, la population plus âgée vivant seule est importante et nécessite une attention particulière.

Les indicateurs globaux de précarité au niveau de Saint-Etienne Métropole se révèlent par ailleurs significatifs (voir supra), et les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé existent de façon très marquée. Au 1er janvier 2021, 43 913 personnes étaient couvertes par la **Complémentaire santé solidaire** – C2S (ancienne Couverture Maladie Universelle complémentaire, ou CMU-C), soit près de 11 % de la population.

Le territoire se caractérise par une part importante de **bénéficiaires en ALD** (Affection de Longue Durée), avec les maladies cardio-vasculaires comme causes de décès prématurés les plus représentées sur l'agglomération.

Sur le plan environnemental, le territoire semble **peu exposé à des problématiques de pollution pouvant affecter la santé** de la population, en comparaison d'autres métropoles (exposition aux particules fines et au dioxyde d'azote).

L'offre de santé sur le territoire présente également des disparités géographiques. Si la métropole est **relativement bien dotée en médecins généralistes**, âgés de moins de 40 ans pour près d'un tiers d'entre eux, on observe cependant un nombre en baisse depuis 2017 et une dégradation de l'offre de santé dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, la bonne dotation du territoire est à nuancer, 11 % de la population n'ayant pas de médecin traitant.

b) *Une population précarisée particulièrement à risque*

Le fort niveau de précarité enregistré sur la métropole stéphanoise, et le caractère très marqué des inégalités sociales et territoriales de santé (les difficultés d'accès aux soins dans les quartiers prioritaires n'ayant cessé de s'accroître) impliquent pour Saint-Etienne Métropole d'**agir sur les déterminants de santé** et de **développer des dispositifs d'aller-vers** pour améliorer le repérage et la prévention des populations les plus fragiles. Les collectivités locales doivent également conduire une action renforcée pour faciliter l'installation de professionnels dans les QPV et favoriser l'accès des personnes vulnérables à l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale du territoire.

De nombreuses études menées au niveau national soulignent en effet **que la population précarisée est la plus en proie à des comportements à risque pour la santé**, tout en participant peu aux campagnes de prévention.

L'état de santé des usagers de l'aide alimentaire apparaît notamment préoccupant, avec des prévalences de pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète de type 2, certains déficits vitaminiques) particulièrement élevées. L'étude Abena menée en 2011-2012 soulignait ainsi la prévalence de l'obésité chez les usagers de l'aide alimentaire (28,8 %), ainsi que l'hypertension artérielle (48,5 % chez les hommes et 39,3 % chez les femmes). La prévalence du diabète apparaissait également plus élevée qu'en population générale. Une part importante des usagers de l'aide alimentaire mangeait par ailleurs un nombre restreint de fois au cours d'une journée, avec des fréquences de consommation pour certains groupes d'aliments très éloignées des recommandations nutritionnelles.

L'étude INCA 3 de l'Anses (2017), portant sur les consommations et les habitudes alimentaires de la population française, soulignait également **l'association entre faible revenu et alimentation de moindre qualité nutritionnelle**, en moyenne plus dense en énergie avec plus de produits sucrés et moins de fruits, de légumes et de poissons. Une alimentation qui favorise les maladies chroniques mais qui demeure la plus accessible aux petits budgets.

3.2 L'alimentation : un déterminant majeur de santé

a) *La « mauvaise alimentation »*

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus et documentés. Il ressort ainsi que la nutrition est impliquée dans la plupart des maladies chroniques fréquentes. De nombreux travaux ont montré l'impact des facteurs nutritionnels sur la survenue de certains cancers, des maladies cardiovasculaires, de l'obésité ou encore de troubles métaboliques comme le diabète de type 2. Ces études montrent aussi que **certains aliments, nutriments et comportements augmentent le risque de développer certaines pathologies**, tandis que d'autres vont au contraire avoir une action préventive.

40 % des cancers pourraient notamment être évités en modifiant comportements et modes de vie. Les pistes d'actions sont nombreuses : limiter la viande rouge, les charcuteries, la consommation de plats « ultra transformés », les boissons sucrées, et privilégier au contraire les céréales, les légumes secs et les fruits et légumes frais...

b) *Les perturbateurs endocriniens et contaminants chimiques de l'alimentation*

Il convient également de considérer et d'évaluer les risques pour la santé induits par les contaminants chimiques de l'alimentation (nanomatériaux, perturbateurs endocriniens, pesticides, antibiotiques etc.).

Selon la définition communément acceptée, proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un perturbateur endocrinien est **une substance chimique exogène (d'origine naturelle ou artificielle), qui altère une ou plusieurs fonctions du système endocrinien et, par voie de conséquence, cause un effet délétère sur la santé d'un individu, de sa descendance ou de certaines sous-populations.**

Pour la population générale, les principales voies d'exposition aux perturbateurs endocriniens sont :

- l'ingestion, via la consommation de denrées alimentaires contaminées par des produits phytosanitaires ou des substances présentes dans leurs emballages, ou encore via la consommation d'eau polluée, notamment par des résidus médicamenteux excrétés par les humains et les animaux.
- l'inhalation, par la respiration de particules de pesticides ou de produits chimiques.
- le contact cutané avec des produits cosmétiques, des détergents...

L'alimentation représente de fait l'une des principales, si ce n'est la première, source de contamination en perturbateurs endocriniens, au travers :

- des dérivés phénoliques présentes dans les contenants alimentaires (canettes, boîtes de conserve, pots de yaourt, film alimentaire) et dans l'alimentation (conservateurs E214 et E219) ;
- de pesticides utilisés dans l'agriculture et retrouvés dans l'alimentation non bio ;
- des phtalates présents dans les barquettes alimentaires et certains ustensiles de cuisine.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Des sources multiples

PHTALATES	PFOA ET PFOS
 Vernis à ongles  Contenants alimentaires  Ustensiles de cuisine en plastique recyclé	 Peinture  Poêles anti-adhésive  Cosmétiques
 Cosmétiques  Produits d'entretien  Bouteilles en plastique  Jouets en plastique	 Ustensiles de cuisine en plastique recyclé  Textiles imperméables
ALKYLPHÉNOLS	
 Cosmétiques  Lingettes de toilette jetables  Médicaments  Cosmétiques	 Détergents  Lingettes jetables  Lessives
PARABENES ET PHÉNOXYÉTHANOLS	FORMALDÉHYDES
 Insecticides et répulsifs anti-moustiques, anti-poux...  Nourriture	 Produits de construction, de décoration et d'ameublement  Produits domestiques  Combustions sous toutes leurs formes
BISPÉNOLS	
 Films alimentaires  Canettes  Boîtes de conserve  Bouteilles en plastique	

Saint-Étienne Métropole s'est associé à Novéka! et au Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt en 2023, afin de soutenir un projet de recherche portant sur les perturbateurs endocriniens. Le projet proposé par l'institut PRESAGE (chaire Hygiène) en collaboration avec la Ligue contre le Cancer – dit **projet PERCO (Perturbateurs Endocriniens et Restauration Collective)** – a été retenu. L'objectif est double :

- améliorer la connaissance scientifique concernant les pratiques et les représentations qu'entretient le personnel de restauration collective au sujet des perturbateurs endocriniens (par le biais d'un diagnostic) ;
- et proposer des actions permettant de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens, présents via l'alimentation et ses contenants, au sein des restaurants collectifs de Saint-Etienne Métropole.

3.3 Un territoire ambitieux en matière de santé publique

Loin de dépendre uniquement de facteurs génétiques ou du système de soin, les déterminants de santé sont, pour une large part, liés en premier lieu à des facteurs socioéconomiques, environnementaux et à des comportements individuels. **Autant de paramètres sur lesquels les collectivités ont la possibilité d'agir et d'influer** au travers de leurs politiques d'aménagement urbain, de mobilité, de transition écologique/nature en ville, de cohésion sociale... ainsi que par le biais de dispositifs comme le Plan Cancer ou le Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui cherchent à impacter positivement la santé en encourageant les changements de pratiques et en soutenant des actions de promotion de la santé environnementale auprès de la population.

a) Le Contrat Local de Santé (CLS)

Le contrat local de santé constitue un **outil de contractualisation permettant de coordonner les politiques publiques de santé sur le territoire**, et de répondre aux enjeux de réduction des inégalités de santé et d'amélioration des parcours de santé des habitants. Il prend en compte les disparités territoriales et sociales, ainsi que les facteurs physiques, chimiques, biologiques et environnementaux qui impactent la santé des citoyens.

En accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la ville de Saint-Etienne a renouvelé son Contrat local de santé en lui donnant une portée métropolitaine. Pour ce faire, un diagnostic local de santé, préalable indispensable à la mise en œuvre du contrat, a été réalisé afin de mieux cerner l'offre du territoire, les besoins de la population et les enjeux prioritaires, à l'échelle de la métropole, pour la période 2023-2027. Une partie des données collectées et des constats posés ont été exposés ci-dessus (cf. supra « contexte territorial et état de santé de la population »). En réponse aux enjeux et besoins repérés, quatre axes stratégiques principaux ont été identifiés. Ces axes ont ensuite été transcrits en objectifs stratégiques, puis en 24 actions.

L'articulation au titre du PAT est incluse dans l'axe 3 du CLS (« Prévention et promotion de la santé »), objectif 2 (« Promouvoir les actions en faveur du bien-être et de la santé »).

b) Le Plan Cancer stéphanois

La ville de Saint-Étienne est la première collectivité à se doter d'un Plan cancer à l'échelle local avec pour objectifs **d'améliorer l'accès des habitants à la prévention et au dépistage**, de mieux accompagner les patients pendant leur parcours de soins et de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes touchées par le cancer dans la phase « d'après-cancer ».

Dans une perspective de sensibilisation de tous les publics, le Plan Cancer stéphanois, comme le Contrat local de santé, favorise l'articulation avec le Projet Alimentaire Territorial en consacrant plusieurs actions à la promotion d'une alimentation favorable à la santé.

A noter que le territoire stéphanois se positionne également comme un **territoire moteur en matière d'expérimentation et d'innovation contre le cancer**. La **Chaire HYGEE de l'institut universitaire PRESAGE** (« Prévention des Cancers et des Maladies Chroniques »), spécialisée dans le domaine de la recherche pour prévenir les cancers, travaille sur trois axes stratégiques – les déterminants de santé, l'acceptabilité sociale et l'éducation –, en privilégiant une approche interventionnelle. Autre acteur majeur, le **Cancéropôle CLARA** a créé à Saint-Etienne un centre régional de ressources pour l'information, la prévention et l'éducation sur les cancers, dénommé **Centre Hygée**, qui a ouvert ses portes en 2013.

c) Autres actions de prévention

Enfin, l'Agence Régionale de Santé soutient un nombre important de dispositif et d'acteurs menant des actions de prévention et de promotion de la santé sur le territoire. En 2022, une quinzaine d'actions déployées spécifiquement sur le territoire de Saint-Etienne Métropole a été financée, parmi lesquelles le **programme PACAP** (Petite enfance Alimentation Corpulence et Activité Physique), déployé notamment sur le quartier Tarentaize-Beaubrun de Saint-Etienne.

4 Le gaspillage et les déchets alimentaires

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration collective publique, 16 communes de Saint-Etienne Métropole, soit 32 sites de restauration collective, ont été accompagnées par la Métropole dans la **réalisation de diagnostic et la mise en place de plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire**. Il convient de souligner que l'ensemble des restaurations collectives publiques n'a pas été accompagné et qu'il est possible que d'autres communes aient réalisé un bilan par d'autres biais (via des prestataires privés, par exemple).

Chacun des sites de restauration collective accompagné a fait l'objet d'un rapport analysant et comparant les deux campagnes, et d'une attestation de réalisation d'un diagnostic professionnel permettant de documenter une mise en conformité avec la loi EGALIM. Les principales causes de gaspillage identifiées ont été les suivantes :

- prévision des repas : les effectifs sont souvent connus la veille voire le matin même ; le pain est généralement servi « par défaut » aux convives ;
- la quantité d'approvisionnement en fruits et yaourts pourrait être revue à la baisse si une repasse était mise en place ;
- difficulté dans la mise en œuvre du cahier des charges convenu avec les prestataires de restauration ;
- une gestion différente entre les sites d'une même commune ;
- la non-différenciation des convives pour lesquels la préparation est différente.

Dans ce cadre, 119 personnes ont été sensibilisées, parmi lesquelles des référents des communes, du personnel de cantine, du personnel de cuisine, des ATSEM, des vacataires de la pause méridienne et des aides-soignants. Cela a permis l'homogénéisation de la définition et de la compréhension du gaspillage alimentaire.

Sur les sites des écoles, la diminution moyenne du gaspillage alimentaire qui a été observée après l'accompagnement est de 34 %, avec une moyenne de gaspillage lors de la première campagne de 141 g/repas et de 93 g/repas après la seconde campagne.

Pour les sites d'EHPAD et de résidences autonomie, la diminution moyenne du gaspillage alimentaire a été de 21 %, avec une moyenne de gaspillage lors de la première campagne de 116 g/repas et de 88 g/repas après la seconde campagne.

Au final, 375 actions ont été mises en place ou sont en cours sur le territoire.

Conclusion

Cette version mise à jour du diagnostic du Projet Alimentaire Territorial, dans le cadre de la candidature à une labellisation de PAT niveau 2, permet de souligner que nombre de champs de l'alimentation ont été explorés depuis la décision du Conseil Métropolitain de janvier 2021 de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAT. Elle confirme également le foisonnement des initiatives en matière d'alimentation locale sur le territoire, et la montée en puissance des attentes liées à cet enjeu de la part des citoyens.

Au travers de sa compétence agricole, Saint-Etienne Métropole s'est engagée en faveur d'une alimentation de proximité. Néanmoins, si l'agriculture se trouve au cœur du système alimentaire, l'alimentation interroge bien d'autres compétences métropolitaines. Des actions variées ont ainsi été mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole dans plusieurs domaines (à titre d'exemples : accompagnement des porteurs de projets et start-ups, protection du foncier agricole (PAEN), accompagnement des communes dans l'introduction de produits locaux au niveau de leur restauration collective, lutte contre le gaspillage alimentaire, promotion du compostage collectif...). Saint-Etienne Métropole a également entamé l'élaboration d'un PLUI, qui devra nécessairement prendre en compte le rôle nourricier de l'agriculture.

Grâce à la mise en œuvre du PAT, ces actions, comme celles menées par les communes du territoire (restauration collective, commerce, marchés de plein air, jardins partagés, action sociale) ainsi que par l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ de l'alimentation, sont rendues plus lisibles. Les acteurs ont appris à mieux se connaître ce qui facilite les coopérations.

L'objectif de la candidature de Saint-Etienne Métropole à une labellisation de niveau 2 pour son PAT est ainsi de :

- conforter l'intervention engagée par la Métropole en matière d'alimentation ;
- mieux coordonner les actions qui restent encore éparpillées, même si un travail de coordination s'est engagé depuis 2021 ;
- impulser une nouvelle ambition, tout en fédérant les acteurs locaux.